

# L'ORDRE NOUVEAU

ORGANE DES SEMAINES SOCIALES  
Prix: 5 sous; l'abonnement: \$1.00

Un monde s'écroule, un ordre nouveau s'élabore. Il faut que les catholiques laissent mourir ce qui doit passer et qu'ils aident à créer ce qui mérite de vivre. — LES ÉVÊQUES DE FRANCE.

QUATRIÈME ANNÉE, Nos 19 et 20  
Montréal, 5 et 20 juillet 1940

## Temps présent

La responsabilité des élites

par Auguste GOSSELIN

L'humanité traverse une crise économique, sociale et religieuse profonde, plus exactement, une *révolution*.

Les principes immuables, qui conditionnent êtres et choses, ont été transgressés par l'élite; les masses ont suivi l'exemple donné. Le *veau d'or* est plus que jamais debout; lentement, mais sûrement, sa puissance a brisé ou corrompu les forces morales, intellectuelles et spirituelles, qui s'opposaient à sa domination. Sociétés, individus, sous peine de ne pouvoir Vivre, se sont rendus au Moloch sans entrailles. Malgré les temples, en dépit des actes de foi, un matérialisme destructeur, un paganisme inconscient président aux destinées du genre humain.

Nous payons maintenant le prix de notre rédemption; dans la destruction et le sang un monde nouveau s'enfante, où l'homme, sous peine de rétrograder, devra retrouver la pratique si profondément humaine, si solidairement nécessaire de l'enseignement du Christ, ce Christ, qui pour sauver le monde, n'a pas fait de compromis avec son temps et a chassé les vendeurs et Grands Prêtres du Temple.

« Aidez-vous les uns les autres. » « Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas que l'on vous fasse », paroles sacrées, établissant la *loi inflexible* de la solidarité humaine.

### Notre responsabilité

Partie de l'élite universelle; certes, mais infime; gardons donc le sens de la proportion. Sommes-nous, dans notre sphère d'activité, sans reproche, nous, de l'élite catholique canadienne-française?

N'avons-nous pas suivi la routine établie, la ligne de moindre résistance?

Nos intérêts personnels n'ont-ils pas primé le bien collectif?

Qu'avons-nous essayé pour corriger les causes ou éviter les actes, qui ont amené, ici comme partout ailleurs, la désaffection des masses pour l'idéal démocratique? La gangrène du corps social, les maux dont nous souffrons, ne sont-ils pas les effets directs des actes que nous avons posés, tolérés ou omis?

### Abstentions

Illustrons dans quelques domaines, nos abstentions, négligences, et souvent nos oppositions à l'évolution méthodique d'un monde en perpétuel devenir.

**Familles.** — Notre société est basée sur le principe familial; une natalité forte fût le secret de notre survivance. Cependant, nous avons négligé toute législation familiale heureuse, tout principe d'allocations, mesures susceptibles de garder intacte la cellule mère de nos institutions.

**Classe ouvrière.** — Employé, ouvrier, ce travailleur, n'a qu'une richesse un seul capital: sa santé, son travail; il n'est pas responsable des hauts et bas de l'industrie.

Des lois humanitaires, un statut vaillamment conquis ont établi certaines normes, fixé certaines directives. Comment sont-elles mises en pratique, acceptées par ceux qui doivent les exécuter?

**Classes moyennes.** — Quels organismes avons-nous suggérés et créés pour promouvoir et conserver nos petites industries, notre artisanat, aider nos classes moyennes, armature précieuse de toute entité économique et, souvent, salut d'une race?

**Finance.** — Richesses du sol, richesses du sous-sol, qui donnent vie et nourriture à un peuple, quel fût notre plan créateur, méthodique et suivi, conseiller, guidant et dirigeant les nôtres dans l'exploitation de notre domaine, droit d'aïnesse, que la Providence nous a fait découvrir et garder?

### Remède

Il est en nous, en chacun de nous; mais comme élite, notre responsabilité est plus lourde. Remettons chaque valeur à sa place; puis, conformons nos actions journalières, si insignifiantes soient-elles, avec certains principes, qui exigent non pas une pratique extérieure, mais une application effective dans toutes nos activités, privées et publiques.

L'expérience nous apprend que ce qui est constructif dans la vie, ce n'est pas l'effort soudain et violent, mais bien le travail patient et laborieux de l'homme, qui poursuit son but sans relâche et sans faiblir et qui, arrivé au terme de la vie, transmet le flambeau à celui qui prend la relève.

**Bâtir...** c'est ajouter pierres sur pierres, les cimenter et les recouvrir d'un toit. Mais, ce travail doit s'accomplir journellement; sinon, les éléments naturels de destruction: vent, pluie et neige, viennent détruire une oeuvre toujours à refaire.

Il n'en est pas autrement pour une race, un peuple, une nation.

Des civilisations sont disparues, des nouvelles les ont remplacées, parce que consciemment, ou plus souvent inconsciemment les élites avaient créés les causes, amenant à longue échéance la désagrégation.

Nous sommes au point culminant. Accéderons-nous à un monde meilleur à tous, ou descendrons-nous la pente pour laisser à nos enfants, aux générations futures, l'exemple d'une élite, qui n'a pas su comprendre et se ressaisir?

Pensons à l'héritage économique, social et religieux, que nous voudrions leur donner, et conformons nos actes à cette pensée. Autrement, leur jugement sera terrible, et notre vie ce sont eux.

## IN MEMORIAM

Nous nous inclinons avec respect et douleur devant la tombe qui vient de se refermer sur la dépouille mortelle de l'évêque auxiliaire de Montréal, S. Exc. Mgr Deschamps. Le regretté prélat n'avait pas ménagé ses encouragements à nos oeuvres sociales. Lors de son dernier voyage à Rome, en 1939, il prit l'initiative de présenter au Souverain Pontife un numéro de notre modeste journal pour lequel il eut la joie d'obtenir une bénédiction toute spéciale. Que sa grande âme trouve auprès de Dieu la récompense de son inlassable charité!

## LES LEÇONS D'UNE VICTOIRE

La session du Parlement de Québec s'est terminée sans que les modifications annoncées par la presse ministérielle aux lois concernant les liqueurs alcooliques et le cinéma fussent proposées. C'est une victoire pour les groupements d'ordre qui, avec un bel ensemble, ont exprimé au premier ministre leur opposition à toute mesure dont bénéficieraient les propriétaires

d'hôtels et de cinémas au détriment de la famille. Mais de nouvelles offensives peuvent se produire. On essaiera probablement de se reprendre à la prochaine session. Il faudra alors veiller et être prêt à toute démarche nécessaire. C'est à l'union qu'est due cette première victoire. Elle ne sera décisive que si cette union persiste.

## L'école et les pères de famille

La nomination des nouveaux membres de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal a été bien accueillie. Le gouvernement mérite d'être félicité pour avoir choisi des hommes dont les convictions religieuses et le sens national inspirent confiance à leurs compatriotes. Quant au nouveau mode d'élection, nous ne saurions dire que c'est le meilleur. Les nominations relèvent maintenant entièrement, sauf pour le représentant ecclésiastique, du gouvernement. Les pères de famille n'y prennent aucune part directe. Et cependant ce sont eux que les commissaires représentent, c'est de leurs idées qu'ils sont censés s'inspirer. Mgr L.-A. Pâquet a tracé jadis le devoir des parents en cette matière. Il peut être opportun de rappeler ce docte enseignement: « Surveiller les maîtres, contrôler les livres et les méthodes en usage dans les écoles, c'est pour les chefs de famille, en même temps qu'un droit certain, une grave obligation de conscience; mais tous, évidemment, ne sauraient s'acquitter de cette tâche par eux-mêmes. Leur rôle est d'y pourvoir par des hommes de leur choix, d'élire dans ce dessein et de soutenir de leur confiance des commissions scolaires chargées par eux d'ériger des écoles, de nommer des maîtres, de désigner des livres de classe, de surveiller et d'inspecter l'enseignement. Ces commissions n'ont qu'un pouvoir délégué et représentatif. Leur utilité s'apprecie dans la mesure même où elles se conforment aux vœux, aux sentiments et aux croyances religieuses des parents. Ajoutons: dans la mesure où elles tiennent compte des vœux et des sentiments de l'Eglise. »

## LE PROBLÈME DU LOGEMENT

Une gerbe de faits recueillis par la L. O. C. de Montréal

Le problème du logement est multiple. L'un de ses aspects les plus angoissants est celui de l'exiguïté de l'habitation où s'entassent des personnes trop nombreuses, au mépris de toutes les prescriptions les plus élémentaires de l'hygiène et de la morale.

Voici une gerbe de faits recueillis par la Ligue Ouvrière Chrétienne de Montréal et présentés sans le moindre apprêt littéraire dans toute leur brutale réalité. Qu'on lise ces lignes attentivement: que peut-on attendre de bon, du point de vue moral, familial et social, de conditions d'habitation aussi tristes?

« Nous avons vu ces maisons, nous écrivait le rapporteur. Vraiment, c'est pitoyable. Si un jour, ces pauvres familles avaient des habitations où l'air, la lumière et le soleil pouvaient entrer, nous diminuerions d'autant le mal physique et moral. »

Dans la paroisse de X..., à Montréal, nous avons visité un logement de trois pièces où habitaient vingt et une personnes.

Dans un magasin se loge une famille: le père, la mère, trois grandes filles, le grand-père et deux garçons.

Deux familles vivent dans cinq pièces. Dix-sept personnes.

Le Bureau de Santé demande à une famille de déménager. Elle est arrivée là le 1<sup>er</sup> mai et nous sommes au 15.

Deux familles vivent dans trois pièces. La première famille: deux adultes et quatre enfants. L'autre, la mère et trois enfants. On se sert du même poêle pour faire chacun sa cuisine.

Dans une ruelle, dans un logement très sombre et très sale vit une famille: le père, deux grandes filles, un grand garçon, un autre deux ans et un bébé de dix mois. La mère est partie il y a huit mois laissant son bébé très malade.

Dans un espèce de camp vivent cinq grandes personnes de la même famille. Ils vivent là à l'année.

Un père de famille a loué une chambre pour sa famille: deux filles (18 et 16 ans), un garçon de 14 ans et lui.

Dans une autre chambre se logent deux filles (21 et 20 ans), un garçon de 14 ans. En plus on a entassé des meubles, des valises, des paquets.

Dans deux pièces, une famille: le père, la mère et deux bébés. Il n'y a ni gaz, ni électricité. On s'éclaira à la chandelle. La femme (20 ans) est d'une malpropreté dégoûtante.

Dans une chambre vivent, la mère, un bébé de quatre mois et un petit garçon de trois ans. On fait la cuisine dans cette chambre.

Dans une cave près de la rue Sherbrooke vivent: une femme, sa fille (fille-mère) et le bébé de celle-ci. En plus une autre famille, trois enfants en plus et autres garçons. Il y a quatre pièces.

Une famille: le père, la mère, quatre enfants, vit dans un logement de quatre pièces. Pour payer le surplus du loyer que la Commission du chômage ne paie pas, on prend un pensionnaire. Une autre famille amie se trouve sans logement le 1<sup>er</sup> mai. Elle vient habiter avec la première. En plus une fille-mère et deux enfants viennent demander l'hospitalité. On se couche comme on peut et le ménage qui ne peut entrer est laissé à la porte, dans la rue.

Ceci se passe sur la rue de l'Hôtel-de-Ville, à Montréal.

Voici quelques faits qui donnent un petit aperçu sur les conditions de logement dans certains secteurs déshérités de la ville de Montréal.

Viateur GRENIER  
De la L. O. C.

# Le droit d'association est-il respecté ?

Dans le numéro du 5 juin de *l'Ordre nouveau*, nous écrivions, en marge de la grève de Drummondville, les lignes suivantes :

« Il devient tout à fait inacceptable qu'en 1940 notre organisation industrielle en soit encore parfois au régime autocratique du siècle dernier. Il n'est pas acceptable que les directeurs de compagnies, représentants d'un capital de plus en plus anonyme, impersonnel et souvent étranger, prétendent régenter à leur gré leur personnel en marge du contrôle syndical, quasi indispensable pour assurer aux ouvriers le respect de leurs droits. »

Depuis lors, de la tribune populaire qu'est la Chambre des Députés à Ottawa, des dénonciations de nouvelles atteintes au droit d'association syndicale ont été faites.

*On y a souligné qu'elles sont particulièrement inexcusables en temps de guerre, alors que, de toutes parts, on clame bien haut la nécessité d'une intime collaboration sur le front de l'intérieur.*

Or il ne saurait y en avoir sans le respect des droits essentiels des citoyens — la liberté syndicale en est un —, garantis par les coutumes et par la loi du pays.

Il est regrettable que la presse, dans les comptes rendus des débats parlementaires, accorde si peu d'attention à des déclarations qui touchent aux problèmes vitaux de la nation. Le *Hansard*, où elles sont consignées intégralement, nous permet heureusement de les retransmettre à nos lecteurs<sup>1</sup>.

M. Gillis, député de la Nouvelle-Ecosse, prenant la parole le 4 juin, au sujet du projet d'assistance-chômage présenté par l'honorable ministre du Travail, M. McLarty, profite de l'occasion pour décrire la situation lamentable de la population minière de sa région. « En écoutant, ces jours derniers, les honorables députés parler de la situation malheureuse qui existe en Europe, j'ai parfois eu l'impression qu'ils décrivaient l'état des gens de certaines parties de la Nouvelle-Ecosse. »

Après avoir souligné la nécessité absolue, pour assurer le plein rendement exigé par notre effort de guerre, d'une étroite collaboration entre la direction des entreprises minières et sidérurgiques et les ouvriers, M. Gillis décrit ainsi la situation : « ... il n'y a pas un groupe d'ouvriers qui ne soit en conflit avec les exploitants à l'heure actuelle, s'efforçant de faire appliquer les lois qui relèvent du gouvernement fédéral, — je veux parler du droit de s'organiser et de conclure des contrats collectifs avec les patrons... Dans l'industrie de l'acier, les exploitants refusent de reconnaître les syndicats malgré les efforts déployés par les travailleurs pour s'entendre avec eux par l'intermédiaire du gouvernement fédéral et des autorités provinciales.

« Dans l'industrie minière de la Nouvelle-Ecosse, où le contrat collectif est reconnu depuis trente ans, les exploitants, profitant de la guerre et de la loi des mesures de guerre, refusent d'entamer des négociations ou font traîner en longueur celles qui avaient été commencées il y a dix-huit mois, de sorte qu'aujourd'hui aucun groupe d'ouvriers industriels de la Nouvelle-Ecosse n'est lié par un contrat avec les exploitants. La même remarque s'applique à l'industrie sidérurgique dans cette même province. Etant donné que le gouvernement projette d'intensifier la production industrielle, de tenir les usines ouvertes vingt-quatre heures par jour, et ainsi de suite, une telle situation, à mon sens, est susceptible de placer les employés de ces industries dans une posture fautive, car je crois que, malgré la guerre, le temps viendra bientôt où les ouvriers exigeront des exploitants le traitement auquel ils ont droit, c'est-à-dire le libre exercice de leurs privilèges de citoyens. J'estime que le ministre du Travail, de par ses fonctions même, a le devoir de consacrer tous ses efforts à la solution des problèmes ouvriers qui peuvent surgir.

« Je signale la chose au ministre, car je pense que l'un de nos efforts de guerre les plus nécessaires à l'heure qu'il est, c'est de donner aux ouvriers le droit de s'organiser et de conclure des contrats collectifs, c'est de forcer les patrons à signer des contrats fixant les salaires et les conditions de travail afin de rassurer nos ouvriers. Alors, l'ouvrier pourra se mettre au travail, établir un budget d'après ses revenus et donner à l'Etat la collaboration nécessaire à la poursuite de la guerre. D'un autre côté, si on ne le traite pas comme un être humain et qu'on lui refuse tous les droits du citoyen, l'ouvrier se remettra forcément à combattre pour reconquérir ses droits. Or nous ne voulons pas, dans les circonstances actuelles, entreprendre une guerre industrielle au Canada. J'espère que le ministre du Travail s'occupera immédiatement d'appliquer cette loi qui donne le droit aux ouvriers de s'organiser et de conclure des contrats collectifs et d'affermir cette loi en forçant les patrons à signer des accords collectifs, car sans accord collectif il n'y a pas de contrat collectif... »

## Témoignages de quelques députés fédéraux

Ce langage est énergique et sévère, mais c'est celui du bon sens.

Dans un long passage qui ne prend pas moins de onze colonnes dans le *Hansard*, M. Gillis fait la description de la situation poignante des centres houillers de sa province, du chômage qui y sévit parmi la jeunesse surtout, de la misère qui menace des localités entières par le fait de fermeture arbitraire de certaines mines. « Ces gens ne demandent ni des secours ni des aumônes, mais ils veulent que les autorités compétentes voient à ce que les industries soient organisées et dirigées de façon qu'ils puissent vivre comme d'honnêtes et respectables citoyens. »

Le grand mal est que l'industrie minière et sidérurgique est contrôlée par l'unique compagnie *Dominion Iron, Steel and Coal Company*, fruit de la fusion de diverses compagnies indépendantes. Ce monopole est en fait si puissant que, au dire de M. Gillis, il peut anéantir du jour au lendemain les magnifiques efforts de coopération tentés par les habitants pour essayer de résoudre par eux-mêmes leur angoissant problème économique.

Le 7 et le 11 juin, M. Angus MacInnis, député de Vancouver-Est, faisait allusion à ces trop nombreuses compagnies (la *Canadian Celanese Limited* de Drummondville a eu les honneurs d'une mention particulière), qui refusent encore de reconnaître les syndicats ouvriers et de négocier avec eux.

M. MacInnis pouvait constater une amélioration notable à ce sujet dans sa propre province et il citait comme un signe d'une salutaire évolution sociale ce passage caractéristique d'un discours du ministre du Travail, l'honorable George S. Pearson, prononcé devant la section provinciale de l'Association des Manufacturiers Canadiens : « Le principe en honneur depuis si longtemps en voulant que l'ouvrier accepte les conditions posées par le patron ou perde son emploi, doit être modifié. L'industrie dépend tout autant de la main-d'œuvre que du capital et de la direction. Il n'y a pas d'exploitation industrielle sans main-d'œuvre. Dans ce cas, la main-d'œuvre a le droit d'être tenue pour une partie essentielle des opérations industrielles et, à ce titre, devrait être placée sur le même pied par tous les patrons; elle devrait avoir le droit de discuter ses problèmes avec les patrons. »

Le 14 juin, dans un débat au sujet des approvisionnements de guerre, M. Gillis, député de la Nouvelle-Ecosse, croyait devoir faire en Chambre les judicieuses déclarations suivantes : « A maintes reprises, les membres du groupe dont je fais partie ont exhorté le Gouvernement à diriger notre effort de guerre de manière à protéger d'abord les intérêts du petit peuple, et, en second lieu, à sauvegarder et à affermir chez nous l'idéal démocratique pendant que nous luttons pour sa survivance sur les champs de bataille de l'Europe.

« Ainsi que je l'ai déclaré à l'occasion de mon premier discours dans cette Chambre, le mouvement syndicaliste et les organisations coopératives sont les deux remparts essentiels de la démocratie. Aujourd'hui, je m'en tiendrai uniquement au premier. Je crois parler au nom de tous les syndicats ouvriers, nationaux ou internationaux, qu'il s'agisse de l'A. F. of L. ou du C. I. O., en exhortant le Gouvernement à inclure dans cette loi une disposition propre à sauvegarder le droit qu'ont les ouvriers de se grouper.

« Il est injuste en tout temps et dans toute industrie de traiter défavorablement les ouvriers qui s'intéressent à l'activité syndicale. Le gouvernement a admis le fait le jour où il adopta une modification au Code criminel, modification proposée dès 1936 par le leader national de la Fédération du Commonwealth coopératif, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Woodsworth). Un traitement de ce genre me paraît encore moins excusable en temps de guerre, et particulièrement en ce qui concerne les entreprises adjudgées par le gouvernement... »

M. Gillis raconte le cas de la compagnie *John Inglis* de Toronto, fabricante des mitrailleuses Bren, estimée coupable du renvoi injustifié d'un ouvrier pour activité syndicale. De plus les formules de demande d'emploi mises en circulation par la compagnie semblaient indiquer son opposition au syndicalisme. « Cette clause ne vise que les éléments subversifs », de déclarer la compagnie pour se défendre.

« On me permettra ici, continue le député, de faire digression pour protester contre l'application de l'expression « éléments subversifs » au mouvement syndical légitime. Des porte-parole de mon groupe ont déjà déclaré sans ambages que nous reconnaissons la nécessité de sévir contre ceux qui seraient actuellement tentés d'entraver, au bénéfice de l'ennemi, l'effort de guerre de notre pays. Toutefois, si les principes démocratiques pour lesquels nous luttons signifient vraiment quelque chose, il faut que l'organisation des syndicats ouvriers soit maintenue

et qu'elle soit reconnue comme un mouvement légitime et parfaitement légal de la part des ouvriers... »

« J'affirme que, si nous voulons voir subsister la démocratie pour laquelle nous combattons, il nous faut maintenir les syndicats ouvriers et les reconnaître comme des moyens légitimes et légaux de protection pour les ouvriers. Ceux qui combattent ces légitimes syndicats ouvriers sont précisément ces éléments qui créent la désunion et le ressentiment à une époque où doit régner l'harmonie... »

« Depuis le début de la guerre, les syndicats ouvriers du Canada ont officiellement offert leur plus entière collaboration à l'effort de guerre du gouvernement. Je sais qu'ils entendent tenir parole. Mais en retour, la main-d'œuvre syndicalisée a le droit de compter sur la sauvegarde de ses privilèges et sur une mesure correspondante de collaboration de la part des patrons. Je crois comprendre que le ministre des Munitions et Approvisionnements veut, par ce projet de résolution, obtenir une autorité mieux définie et plus étendue. Le cas cité ici aujourd'hui en montre bien l'absolue nécessité. A mon sens, ses pouvoirs devraient être modifiés dans le sens indiqué et il devrait, lorsque des contrats sont adjudgés, être en mesure d'assurer aux ouvriers de l'industrie en cause tous les privilèges reconnus au syndicalisme, et posséder l'autorité voulue pour voir à ce que cette disposition soit appliquée... »

L'échange de vues amené par les déclarations de M. Gillis eurent entre autres avantages celui de provoquer l'intéressant aveu suivant de la part du chef de l'Opposition, l'honorable M. Hanson : « Nous sommes en 1940. L'honorable député à ma droite, qui a pris la parole tantôt, vit encore au dix-neuvième siècle. Le Canada a reconnu, comme tous les patrons sensés ont fini par le faire, le principe du contrat collectif pour les travailleurs canadiens.

« Je dois faire un aveu. Il y a plusieurs années, je me suis opposé à l'organisation des employés des sociétés dont je m'occupais, d'abord en qualité d'avocat-conseil, puis comme directeur. Je dois avouer qu'après une étude très attentive de la situation et sans avoir aucune idée de son importance ou de son influence sur ma carrière politique, j'ai pris une attitude contraire. Je suis en faveur du principe des contrats collectifs et j'ai exhorté mes clients et les sociétés dont je m'occupais de l'accepter. La lecture de l'histoire me convainc que les travailleurs ne sont jamais arrivés à rien dans leur tentative d'améliorer leur sort au Canada et surtout en Europe, tant qu'ils n'ont pas eu un organisme de quelque sorte pour s'occuper de leur cause. Les syndicats ouvriers sont comme d'autres groupements : il y en a de bons et de mauvais... »

« Mais pour revenir à la question soulevée par l'honorable député de Cap-Breton-Sud, si je comprends bien en quoi consistait le grief, c'est que le major Hahn de la *John Inglis Company* menait une campagne de sabotage contre les travailleurs syndiqués de cette industrie qui doit aujourd'hui son existence aux fonds de l'Etat. C'est une chose que je n'admets pas et je prie le ministre du Travail (M. McLarty) d'y voir dans l'intérêt du pays et dans celui surtout d'une catégorie de nos meilleurs citoyens, les vrais syndicalistes ouvriers. Il y a d'autres bons citoyens, mais les vrais syndicalistes de ma ville comptent parmi les meilleurs. J'approuve le principe des contrats collectifs, auprès de qui peut m'entendre. Si je suis impuissant à faire partager mon opinion à mon parti, fort bien; mais je n'en changerai pas et je suis d'avis que le Gouvernement devrait veiller à ce que le major Hahn et la *John Inglis Company* n'entretiennent pas de sourdes menées contre leurs employés sous prétexte de faire disparaître le syndicalisme de cet établissement. Le grief peut n'être pas fondé. Il ne faut pas exiger que le ministre aille trop loin — certainement pas aussi loin que certains honorables représentants qui siègent à ma gauche le demandent — quant à l'insertion de clauses dans les contrats déjà mis à exécution, mais il devrait étudier la question et veiller à ce que cette compagnie du moins se conforme aux lois du pays, tant fédérales que provinciales. »

Les auteurs de ces déclarations ne prétendent pas que le droit de la liberté syndicale ne puisse donner lieu à des abus. On a vu des chefs ouvriers s'autoriser de leur mandat pour formuler des exigences économiquement et socialement inacceptables, pour s'arroger auprès de leurs patrons comme auprès de leurs propres camarades ouvriers, une autorité excessive.

Ces griefs particuliers, facilement exagérés d'ailleurs et attribuables pour la plupart à l'incompétence beaucoup plus qu'à la mauvaise volonté, ne permettent pas de nier pour autant le principe du syndicalisme ou de le mettre en veilleuse.

Bien au contraire, les circonstances tragiques que nous traversons doivent nous faire comprendre davantage le prix de la collaboration syndicale dans la nation.

Il est bon que des personnes bien qualifiées pour le faire pertinemment en aient réaffirmé solennellement la valeur sociale et l'actualité.

Jean d'Auteuil RICHARD, S. J.

1 Cf. les comptes rendus des séances parlementaires à la Chambre des Communes, les 4, 11 et 14 juin 1940.

1. Voir à la page 6 une note relative à cet article du Code pénal.

# Le Radicalisme moderne

Catholiques de gauche et catholiques de droite

par le R. P. Joseph LEDIT, S. J.

La facilité avec laquelle beaucoup de catholiques ferment les yeux sur les persécutions qui éclatent un peu partout dans le monde m'amène à examiner certains groupes, appelés « chrétiens de gauche » ou « chrétiens radicaux » qui apparurent récemment dans certains pays. Incidemment, en nuancant notre appréciation très légèrement, nous appliquerons les mêmes remarques à ces catholiques qui sympathisent avec d'autres mouvements persécuteurs, le nazisme, par exemple.

D'aucuns disent qu'il y a toujours eu des chrétiens radicaux, c'est-à-dire les Saints, qui *vécurent* leur christianisme jusqu'à ses dernières conséquences. Il peut être intéressant d'observer que ces Saints furent souvent des fidèles obscurs. L'Esprit-Saint agit sur son Eglise non seulement *par le haut*, en éclairant l'Eglise enseignante, c'est-à-dire le Souverain Pontife et les évêques, mais aussi *par le bas*, en répandant directement ses dons dans les âmes des fidèles. *Revelasti ea parvulis*. Les grands mouvements de réforme qui ont donné à l'Eglise une nouvelle vie, aux heures difficiles, sont souvent venus, si j'ose m'exprimer en jargon contemporain, de la masse ! L'Eglise, attentive à discerner parmi ses enfants ce qui vient de Dieu, capte ces courants mystérieux, les dirige, les étend à l'Eglise universelle qui en est comme transfigurée. Le mouvement franciscain, qui fut la splendeur de l'Eglise au moyen âge, tira son origine d'un humble mendiant volontaire d'Assise. Le jour où le Pape et le mendiant se rencontrèrent, l'Eglise se trouva soudainement lancée à nouveau sur la voie de la pauvreté. Le grand mouvement de réforme et d'intense apostolat, qui fut la gloire de l'Eglise au XIV<sup>e</sup> siècle, doit beaucoup à un autre pauvre volontaire, Ignace de Loyola, dont les initiatives furent consacrées par le Saint-Siège et le concile de Trente. Aujourd'hui, la petite voie de l'enfance spirituelle vint également d'une personne insignifiante aux yeux des hommes, mais dont l'oeuvre fut canonisée par l'Eglise. Cette alliance de la hiérarchie et des fidèles pour la sanctification des âmes et l'extension du règne du Christ semble être un exemple remarquable de la coordination de l'esprit d'initiative avec celui d'obéissance, — c'est une caractéristique des plus émouvantes de la vitalité de l'Eglise. Mais ne faisons pas fausse route ! Ces Saints, puissants réformateurs, ne se considéraient jamais comme saints ! Au contraire, ils eurent tous comme caractéristique commune la subordination complète à l'autorité de l'Eglise, — et non seulement à celle du Souverain Pontife, mais de quiconque, dans l'Eglise et même dans la société civile, détenait l'autorité légitime.

C'est pourquoi ils diffèrent radicalement d'autres « chrétiens radicaux » qui, parfois, se disent saints, mais dont la première préoccupation est de lutter contre l'autorité hiérarchique, ou de se plaindre des faiblesses du clergé. L'Eglise, telle qu'elle est, n'est pas tout à fait assez sainte pour eux. Nous avons eu, dans la première période de l'histoire de l'Eglise, les donatistes africains qui s'appelaient des « saints » ; plus tard, ce furent les bogomiles, « aimés de Dieu » ; ensuite les cathares, ou « purs », les Hussites, les vaudois et les protestants qui qualifiaient Rome de « Babylone ».

Parmi les radicaux modernes, on peut noter les tendances suivantes :

1<sup>o</sup> Méfiance vis-à-vis des évêques et même du Saint-Siège. Les évêques, disent-ils, cèdent trop aisément aux pressions des gouvernements de leurs pays, et le Pape lui-même est influencé par le voisinage du fascisme italien. Ils diront assurément, que l'opinion du Saint Père mérite la considération la plus attentive, mais qu'en dernière analyse, c'est à eux-mêmes qu'il appartient de prononcer l'ultime sentence. Ils

condamneront très sévèrement les faiblesses humaines qu'ils noteront ou croiront noter dans le clergé, et les feront ressortir davantage en les opposant à un vague idéal de pauvreté évangélique. Ils ne se rendent pas compte que cette distinction entre Hiérarchie et fidèles, entre les masses et le clergé, n'est guère qu'une application des tactiques de « front unique », et tend à diviser l'unité vivante de la chrétienté. En d'autres termes, ils croient volontiers qu'ils sont eux-mêmes l'Eglise enseignante, et que le clergé n'a rien de mieux à faire que de les approuver, tomber en admiration devant eux, les canoniser et ne jamais les critiquer, car, disent-ils, si on les critique, c'est qu'on ne les comprend pas.

2<sup>o</sup> Pour justifier cette attitude, ils découpent dans le Nouveau Testament les passages où il est question de liberté humaine. De là ils concluent que cette liberté ne se trouve que sous un régime politique de démocratie, et que là où cette démocratie politique n'existe pas, l'Eglise est persécutée ou asservie. Ils préfèrent voir l'Eglise persécutée, plutôt que libre dans un pays non démocratique ; car, disent-ils, elle est alors esclave. Ils s'en prendront à tous les régimes autoritaires, quels qu'ils soient, et les accuseront de « fascisme ». Leur violence « antifasciste » est, d'ordinaire, mêlée à une très grande sympathie vis-à-vis des communistes ou de quiconque a maille à partir avec les autorités civiles. La sympathie pour ces « malheureux », ces « opprimés », n'est égale qu'à l'antipathie qu'on éprouve pour la police. Quand ils discutent ce qui se passe en d'autres pays (et, en général, les « radicaux » de toute nuance ont des opinions très arrêtées, en même temps que fort subjectives, sur *omni re scibili*), il y a coïncidence objective entre leur point de vue et celui des communistes. Leur amour de la liberté n'est pas plus passionné que leur intolérance vis-à-vis de quiconque ne pense pas ou n'agit pas comme eux.

L'attitude des radicaux « autoritaires » est matériellement diverse, mais formellement identique. Ils découpent dans le Nouveau Testament les passages où il est dit que l'Eglise « n'est pas de ce monde » et qu'elle doit « rendre à César ce qui est à César » ; de là, ils tirent la conclusion que cette vraie spiritualité de l'Eglise n'existe pas où ce régime autoritaire n'est pas établi et qu'elle fait de la « politique ». Ils préfèrent voir restreindre le champ d'action de l'Eglise plutôt que de la voir souillée par des collusions avec les « juifs », les « franc-maçons », ou un « parti politique » déterminé. Ils s'en prendront à tous les régimes démocratiques quels qu'ils soient et les accuseront de « judaïsme » et de « communisme ». Leur violence « anticomuniste » leur fait passer l'éponge sur la réelle persécution qui peut exister dans certains pays « autoritaires ».

3<sup>o</sup> Les chrétiens radicaux aiment faire ce qu'ils appellent de « courageux examens de conscience » et proclamer « devant le monde entier » que l'Eglise a manqué à son devoir. Malgré leur petit nombre, ils vont changer tout cela. Ils emploieront volontiers l'expression d'« hypocrisie » et de « pharisaïsme » pour désigner les catholiques qui ne pratiquent pas leur religion « intégralement », même s'ils vont à la messe le dimanche, fréquentent les sacrements, et s'efforcent humblement d'obéir à l'autorité hiérarchique.

4<sup>o</sup> Enfin, les chrétiens communistes voudraient transformer l'Evangile en un « code révolutionnaire » contre les riches ; ils laissent de côté les passages où l'on rappelle qu'il faut rendre à César ce qui est à César et qu'il faut pratiquer les vertus de patience et d'obéissance.

Tout ce que nous venons d'écrire peut être résumé ainsi : le radical veut introduire ses réformes en changeant d'abord la forme de la société, l'Eglise change la société en changeant d'abord

# LE SALUT PAR LE SOL

Remède efficace contre le chômage

Si les Canadiens-Français existent aujourd'hui comme entité ethnique, c'est au sol qu'ils le doivent — pour une très large part.

C'est par le sol encore qu'ils « tiendront ».

A toutes les raisons bien connues qui font des deux propositions précédentes des *truismes*, s'en ajoute aujourd'hui une autre : la *résorption* du chômage pour aujourd'hui et pour l'après-guerre.

Notre population oisive trop nombreuse se détériore physiquement et moralement. Convenablement installée sur la terre, elle pourrait se réhabiliter au moral aussi bien qu'au physique.

Il est étonnant de voir que, depuis quelques années, dans des milieux où les attaches à la terre ne sont pas particulièrement fortes, on commence à voir dans une saine utilisation du sol le salut de notre économie contemporaine hyperindustrialisée.

On le constate par l'intérêt accru que portent tous les gouvernements aux problèmes ruraux et à leurs efforts pour redorer le blason de la profession agricole, dépréciée dans l'estime populaire, écrasée sous le poids de ses charges déséquilibrées.

Ainsi aux Etats-Unis, le gouvernement accorde une attention croissante à la terre.

Mgr Luigi Ligutti qui fut président du département agricole de la *National Catholic Welfare Conference*, une autorité en matières agricoles, déclarait récemment : « Le problème du chômage peut être réglé par une saine utilisation du sol. » Et comme démonstration pratique de sa conviction, il racontait son expérience de curé d'une paroisse rurale de l'Iowa. L'organisation de jardins, avec un capital de \$43,000 avait produit pour \$403,000 de denrées. « Des trottoirs, etc. ne résoudront jamais nos problèmes économiques et industriels, disait-il, mais le sol, oui. Il y a assez de bonne terre en friche le long de nos voies ferrées pour nourrir tous les Etats-Unis. Appuyons ce mouvement

sur les caisses populaires et alors, la majorité des familles, aujourd'hui misérablement prolétarisée et tragiquement encerclées dans nos centres industriels, pourraient être relevées socialement sur un sol qui, à moins d'une heure de nos Babylones modernes, reste inutilisé. »

Car c'est bien de *nourrir la population* qui importe en ces années de chaos croissant. Elle peut se passer de tous ces raffinements de confort que notre système moderne a créés sans pouvoir en faire profiter les masses par manque d'une saine organisation économique.

Mais de pain, de lait, de viande, de légumes, le monde ne saurait se passer.

« Au moins la terre fait vivre son homme. » Je pourrais citer les noms de quelques-uns de nos grands hommes d'affaires canadiens qui, angoissés par l'avenir et frappés de cette considération, se sont achetés récemment des fermes. « Peut-être que demain l'argent, les titres ne vaudront plus rien, mais la terre... elle fait toujours bien vivre son monde ! »

C'est par l'organisation de fermes communautaires que les groupes si dynamiques du *Catholic Worker* de New-York travaillent à la réhabilitation physique et morale des chômeurs.

Ici, au Canada français, comprendra-t-on enfin que le retour à la terre doit être autre chose qu'un thème à déclamation, mais une consigne de vie.

Il existe ici comme nulle part ailleurs des attaches profondes entre le sol et la race. Il appartient à nos gouvernants de resserrer ces liens en train de se relâcher sous la pression des forces économiques, de les renouer là où ils se sont déjà brisés.

La rationalisation de notre vie industrielle s'impose, en particulier dans le sens de la petite industrie. Mais avant même cela, c'est la réhabilitation du sol qui presse, gage de la réhabilitation humaine de notre population.

J. d'A. R.

## Pour une meilleure utilisation de nos ressources naturelles

Extrait d'un remarquable discours prononcé aux Communes par M. J.-S. Roy, député de Gaspé (Hansard, 3 juillet, p. 1428). L'orateur, après avoir décrit la grande pitié de la Gaspésie, s'élève à des considérations générales : notre malheur, c'est que depuis le commencement du siècle et depuis la crise surtout, nous n'avons pas su utiliser rationnellement nos ressources naturelles.

Cette négligence presque obstinée à ne pas tirer profit de toutes ces valeurs qui s'offraient à notre initiative a provoqué chez nous comme conséquence inévitable l'exode rural vers les centres urbains, d'où résulte ce déséquilibre de notre population, l'une des principales causes du chômage...

Avouons-le, la grande erreur comme la cause principale et permanente de notre faiblesse, c'est que nous n'avons eu ni la prévoyance ni le souci, en temps normal, alors que toute notre activité était disponible, d'employer la main-d'oeuvre de notre petite popula-

tion à l'exploitation de nos innombrables ressources.

Et cette première erreur nous l'avons aggravée à l'heure de l'échéance, alors qu'il nous a bien fallu avouer que nous étions pris au dépourvu.

Mais qu'avons-nous fait ? Avons-nous, comme aujourd'hui, mobilisé toutes nos ressources et fait appel à l'esprit d'initiative et de travail de notre population pour résister à la crise ? Non. Nous avons fermé les yeux sur nos richesses et n'avons regardé que la pauvreté où nous étions.

En termes plus précis et plus réalistes, nous avons maintenu la pauvreté au lieu de rétablir la prospérité. Nous avons abandonné à la pauvreté et à la charité publique toute une génération qui, d'année en année, devenait la proie des théories subversives...

L'initiative latente de notre population est demeurée sans direction, sans concours et sans fruit...

les individus qui la composent. Le radical manie la pioche du démolisseur ; l'Eglise est un levain qui transforme lentement la masse. Le radical croit que tous les hommes sont semblables et que, s'ils sont mauvais, ils ne sont que les victimes des circonstances. Au fond, quoiqu'il le niera peut-être, il ne reconnaît pas la liberté humaine, et il n'admet pas que l'homme peut, de par sa propre responsabilité, être bon ou méchant, héroïque ou médiocre. En conséquence, il ne s'attaque pas aux racines des abus qui pullulent dans la société moderne, mais à leurs effets. L'Eglise, par contre, va directement à la racine même des choses, quand elle reconnaît que les hommes peuvent librement agir bien ou mal. Elle s'efforce de les instruire, de les former, de les améliorer, de les transformer. Le ferment, dans une énorme masse comme

le monde, n'agit pas du jour au lendemain, surtout quand son action est empêchée par une multitude de facteurs, mais il agit, et, si on n'arrête pas trop son action, il rend le monde meilleur. Le radical n'a pas intérêt directement à améliorer le monde ; il veut d'abord gouverner, et améliorer ensuite. L'Eglise reconnaît volontiers l'autorité des autres, dans les domaines qui ne sont pas le sien ; le radical est totalitaire et détruit toute influence qu'il rencontre.

Nous savons à quoi nous devons nous attendre. Jésus l'a dit : « Dans le monde, vous aurez des tribulations, mais ayez confiance, j'ai vaincu le monde. » Et la meilleure manière de nous préparer à ces tribulations et à cette victoire, c'est de donner toute notre loyauté à ceux qui ont été placés par le Christ pour nous guider à travers la tempête : nos prêtres, nos évêques, le Pape.

1. Extrait d'une étude qui paraît ce mois-ci en brochure à l'Ecole Sociale Populaire.



Pour qu'une session d'éducateurs soit vraiment réussie, il faut qu'on y examine un sujet aussi vaste que possible dans un minimum de temps; alors, on en est sûr, l'orateur se restreindra à des idées suffisamment générales pour qu'elles soient acceptées sans discussion, et l'on pourra immédiatement passer à la partie essentielle du programme, le lunch ! Le sujet que j'ai à traiter mérite d'être applaudi avant que je n'aie le temps de le développer; il m'a rappelé la première question que je trouvais, une fois, sur un programme d'examen écrit pour deuxième année de High school : « Discuter brièvement le fait de la création, avec référence à ses causes et effets. »

Deux motifs de courtoisie ont déterminé le choix d'un sujet aussi général. On a dû supposer, d'abord, qu'un homme qui avait été quelques années président d'une Université n'était plus capable d'avoir une connaissance détaillée de quoi que ce fût; en second lieu, le véritable but de la réunion, n'était-il pas de commémorer de façon générale le quatrième centenaire de la Compagnie de Jésus ?

### La Compagnie de Jésus et l'éducation de la jeunesse

Car ce fut en 1540, à l'apogée des splendeurs de la Renaissance, que le Pape Paul III reconnut comme Ordre religieux un groupe de jeunes érudits dont les successeurs devaient être connus plus tard, pas toujours avec enthousiasme, mais jamais avec indifférence, sous le nom de jésuites. Quelques années auparavant, alors qu'ils n'étaient presque tous que des laïques, maîtres de l'Université de Paris, ils s'étaient réunis pour initier une action missionnaire dans le Proche-Orient. Plus tard, sans doute, l'éducation d'une grande partie de la chrétienté fut-elle confiée à eux et à leurs successeurs, mais jusqu'à aujourd'hui, l'Ordre est resté éminemment missionnaire. Il y a eu toujours, bien sûr, des missions de toute sorte : missions étrangères et missions de la métropole, tout comme, d'ailleurs, les païens vivent dans des forêts d'aspect divers : bois de cocotiers ou bocages de l'Académie ! Ceci, saint Ignace le vit dès le début, si bien qu'il voulut surtout fixer un but à sa nouvelle Compagnie : *Omnia ad majorem Dei gloriam* ! Quant aux moyens pour atteindre ce but, ils pourraient varier suivant les races et les générations humaines. Un des plus constants, néanmoins, et dès les origines, a été de fonder des universités et des collèges. Sous ce rapport, Ignace a été un pionnier; il fut le premier Fondateur d'Ordre qui ait inscrit dans ses Constitutions l'obligation de se consacrer à l'éducation de la jeunesse.

L'Ordre, durant ses cinq premières années, fonda cinq collèges pour ses jeunes religieux. En 1546, deux laïques s'inscrivirent aux cours donnés à Gandia, en Espagne. Deux ans après, notre premier collège classique complet s'ouvrit à Messine. Puis, ce fut un essor rapide et vigoureux. En trente-cinq ans, 162 collèges furent fondés en Europe. En 1749, 669 collèges, répartis dans l'Europe, l'Amérique et les Indes, avaient chacun une population écolière qui arrivait, parfois, jusqu'à deux mille élèves.

En 1773, l'Ordre fut supprimé dans le monde entier. Ce fut l'oeuvre des Bourbons qui, pour des raisons que l'histoire impartiale a appréciées, mirent en jeu la puissance combinée de la France, de l'Espagne, du Portugal, de Parme et de Naples pour entraîner les Jésuites dans une ruine, dans laquelle ils devaient bientôt les suivre eux-mêmes. Un grand nombre d'étudiants, il y en avait quarante mille dans la France à elle seule, durent interrompre leurs études, et les fondations des collèges, comme on pouvait s'y attendre, servirent à enrichir les politiciens.

1. Texte inédit, traduit de l'anglais, d'un discours prononcé à la réunion annuelle de l'« American Council on Education », Wardman Park Hotel, Washington, D. C., le 4 mai 1940.

Quand, en 1814, Pie VII rétablit la Compagnie de Jésus dans le monde entier, il ne retrouva que des bribes de ses anciens biens pour les lui donner. Depuis cette date, l'essor de la Compagnie fut incessamment entravé par la misère aussi bien que par les révolutions et l'exil de ses membres. C'est pourquoi, quand Fordham fut fondé il y a un siècle, il n'y avait que trois collèges jésuites aux États-Unis et cinquante dans le monde entier.

### Aux États-Unis

Aujourd'hui, nous avons aux États-Unis treize Universités, treize Collèges (ce chiffre de treize n'offusque pas notre simplicité) et trente-sept *High schools*, dans lesquels, avec un succès inégal, nous nous efforçons de maintenir nos vieilles traditions. Je dis bien « succès inégal », car nous subissons nous aussi l'influence de notre époque et des lieux où nous travaillons : le Nord, en général, travaille avec plus d'énergie que le Sud et l'Est s'intéresse plus au latin que, l'Ouest. Nos écoles professionnelles et nos hautes écoles (*graduate schools*) ne se distinguent guère des autres écoles de même catégorie, sauf que la plupart de nos professeurs ont acquis une culture catholique, que nous enseignons la philosophie, et que notre vie entière, bien entendu, est imprégnée des principes de la révélation chrétienne.

### Les exigences du milieu

De même, à un degré divers suivant les localités, nos collèges et *High schools* ont dû s'adapter. Nous avons dû abandonner, par exemple, notre vieux cours classique de six ans, auquel on ajoutait une année supplémentaire de philosophie, pour adopter la division usuelle en quatre années de high school et quatre années de collège. Nous avons dû nous aussi, bien à contre-cœur, accepter la diète prescrite aux high schools, si bien que chez nous, comme chez les autres, bien des garçons finissent leur high school incapables de bien lire un livre, d'écrire correctement un paragraphe, de traduire une seule phrase d'une langue ancienne ou moderne en bon anglais, de résoudre un simple problème d'algèbre ou même d'arithmétique. Ces garçons, quelles que soient les bribes assorties de « Civics » ou de sociologie, de menuiserie ou d'hygiène qu'ils aient pu absorber, sont, bien entendu, incapables de se présenter à un collège digne de ce nom. Nous croyons cependant, et je le dis en toute humilité, qu'en préservant l'antique discipline du latin et du grec avec une méthode qui, tout au moins, a les avantages d'une longue expérience, nous avons su échapper au chaos dans lequel les autres institutions américaines sont plongées, mais nous avouons ressentir la nostalgie de la bonne vieille époque, celle où les pressions du dehors ne se faisaient pas sentir, où les quatre années de High school n'étaient qu'une préparation aux trois années d'éducation générale, connues alors sous le nom de Belles Lettres, Rhétorique et Philosophie.

### La culture classique

Car le Jésuite concevait toujours l'éducation de la jeunesse comme une éducation générale, une éducation libérale, — le collège classique en un mot ! — sans écarter pour cela la préparation secondaire indispensable à une éducation de ce genre. Car saint Ignace s'est toujours laissé guider par ce principe : il y a beaucoup de bien à faire, mais le temps est court : il faut donc concentrer tous les efforts sur le plus grand bien. Dieu peut être glorifié diversement, mais il faut choisir ce qui tend à sa plus grande gloire. Les écoles primaires sont excellentes; il en est de même pour

les écoles techniques, les écoles professionnelles, les hautes écoles, mais pour des traditionalistes comme nous, rien ne vaut, pour transmettre les traditions du passé, le collège classique. Il est, avec la famille, l'Église et les cours de justice, un des quatre grands trésors de notre héritage.

### Temples de confusion

Vous le savez, nous avons terriblement besoin du passé. N'est-il pas étrange qu'un fait si évident soit anathème à nos contemporains ? Jacques Maritain l'a dit : « Nous avons tué notre passé et perdu son sens des valeurs; nous avons détruit notre confiance dans l'autorité, et nous n'avons pas gagné confiance en nous-mêmes. »

Aujourd'hui, ceux qui observent notre éducation supérieure font écho à ses paroles. Ils tombent d'accord pour dire que, depuis que les Universités américaines ont perdu leur sens des valeurs, nous sommes entraînés dans un courant aveugle. Ces universités ont rompu avec le passé; aussi, du jardin d'enfance aux hautes écoles, on veut essayer chaque jour quelque chose de neuf et cette confusion, ce mouvement sans direction a été baptisé du nom de progrès.

Rien d'étonnant à ce que les théories d'hier soient mises au rancart uniquement parce qu'elles datent d'hier et non d'aujourd'hui. Comment garder un peu de continuité dans ces circonstances ?

Tout récemment, l'enfant terrible des lettres anglaises, H. G. Wells, développa sa plus neuve théorie d'éducation devant la *British Association for the*

*Advancement of Science* : il s'agit, apparemment, de faire digérer aux enfants, dès leur plus tendre enfance, des tranches choisies de son *Outline of History* — à 7 shillings le volume ! Le prophète suivant proclamera probablement, puisque le travail des ménages est en rapport avec la nourriture qu'on mange, il suffira de compter les vitamines au lieu de compter les points pour avoir un grade : cinq millions de vitamines A, cinq millions de vitamines B, et voilà un maître ès arts. Un nombre indéfini des uns et des autres, avec une caricature originale en supplément, voici le docteur en philosophie.

Il suffira de proclamer cette doctrine pour qu'on l'adopte provisoirement et avec un enthousiasme sacré dans les temples de confusion de tout le pays; elle supplantera toutes les autres méthodes, puisqu'elle sera plus neuve, — *the latest thing*, — et la chose la plus neuve, n'est-elle pas toujours incomparablement supérieure à celles qui l'ont précédée ? On nous dira, sans doute, que « les temps changent; rejetez le passé, et adoptez le nouveau ». Il serait plus averti de dire que, tandis que la civilisation se transforme à vue d'oeil, et que chaque jour des forces étranges se déchaînent, il serait plus opportun de faire machine en arrière, de conserver, dans le beau sens du latin *conservare*, de recueillir notre héritage culturel et de le développer, de nous assurer plus fortement que jamais de ce qui est essentiel, et de bien regarder où nous allons, vers les sommets ou vers l'abîme.

Mais non ! On préfère dire : Changeons notre éducation aussi rapidement

## ÉDUCATION (I) L'avis de

Lucien Romier, dans son livre *Si le capitalisme disparaissait*, explique la faillite universelle du capitalisme dont nous sommes à la fois les spectateurs et les victimes, par les insuffisances des deux systèmes d'éducation actuellement en vogue dans le monde.

« L'un enseigne aux jeunes gens les connaissances et procédés par lesquels on peut gagner sa vie, dans un métier quelconque. Cet enseignement à fin utilitaire s'est augmenté, depuis vingt-cinq ans, d'exercices physiques, ou comme on dit, de sports de toute nature, par lesquels on prétend habituer le corps et le caractère à la lutte... L'éducation ainsi donnée ne contient aucun principe de portée générale, aucune philosophie. L'élève n'est averti que des rouages extérieurs de l'activité où il doit chercher sa fortune. A vrai dire, cette éducation toute tournée vers le gain, vers le *make money* des Anglo-Saxons, écarte le souci même de comprendre les lois permanentes qui dominent les aventures du gain particulier. Elle est antiintellectuelle non seulement à l'égard des vieux problèmes de la destinée de l'homme, mais à l'égard aussi bien des problèmes de la destinée de l'argent et du gain. Elle forme des individus qui, par excès de compétence particulière, seront tôt ou tard victimes du défaut de leur prévision générale... L'éducation utilitaire, technique, mercantile ou professionnelle, sans philosophie ni désintéressement, est en partie responsable de la faillite de la civilisation néo-capitaliste, dont elle se fait l'esclave aveugle... »

M. Romier ne fait pas mystère que le système d'éducation qu'il vient de décrire trouve son expression la plus parfaite aux États-Unis. Aussi le texte cité plus haut servira-t-il d'excellente présentation à une étude sur l'éducation américaine dont nous publions ici même le texte. C'était sans doute la première fois qu'un prêtre catholique prenait la parole devant l'imposant *American Council on Education*. Le R. P. Robert I. Gannon, S. J., recteur de l'Université Fordham de New-York, en a profité pour diagnostiquer impitoyablement — avec à l'occasion une pointe d'humour — les faiblesses essentielles de l'éducation américaine. Les vues de l'éminent pédagogue, qui bousculaient sans doute bien des idées préconçues de son docte auditoire, n'en ont pas moins été reçues avec grand intérêt et ont provoqué dans la presse américaine un retentissement symptomatique.

Intéressante mise en garde pour ceux des nôtres qui professent une admiration trop exclusive pour les méthodes soi-disant « progressives » de la grande

erNNON, S. J.

l'am, de New-York



que la civilisation qui disparaît. Elle s'effondre; laissons nos écoles s'effondrer avec elle.

### Miroir de la société ou phare lumineux ?

C'est que de plus en plus, on voudrait que les écoles soient un miroir de la société contemporaine; le monde s'intéresse de moins en moins à la beauté littéraire, à une philosophie claire et pénétrante, à la sublimité de la religion, il faut donc remplacer ces matières par des sciences positives et des cours utilitaires. Quant à nous, nous protesterons certainement que des collèges ne doivent pas être de simples miroirs qui reflètent l'état de la société, mais qu'ils doivent être des torches lumineuses qui éclairent la route, mais nos protestations sont de plus en plus étouffées par le fracas moderne. Aussi, le collège classique a dû, de plus en plus, battre en retraite. Même dans les établissements qu'on décore du nom de collège, on a surtout du prédroit, de la prémédecine, préodontologie, prébusiness, etc.; on veut des faits, ce qui a trait aux dollars et aux cents; il ne reste plus rien des anciens programmes qui formaient l'étudiant à « regarder toute la vie en face », à la voir comme la voyaient et la vivaient les génies du passé, — *mutatis mutandis*, bien sûr, car il y a des choses qui doivent changer: les sujets changent, les problèmes et les activités évoluent, mais les idées et les qualités demeurent, ou tout au moins devraient demeurer, et la raison d'être principale du collège classique est de veiller à ce qu'elles demeurent.

### Citoyen de l'univers

Aussi, l'homme qui a reçu une éducation classique est un citoyen de l'univers et de tous les âges. Les âmes les plus belles de toutes les générations vivent en lui, il sent que leur sang coule dans les veines de ses propres idées. Il se trouve à l'aise au milieu des personnes cultivées qui savent conserver les trésors du passé, tout en dominant le présent et préparant l'avenir. Il apprend, au collège classique, la philosophie, les sciences naturelles, l'histoire et la littérature, non comme autant d'objets disparates, mais il les moule en un tout harmonieux avec sa propre expérience et celle du monde où il habite.

Voilà la formation qu'un vrai collège classique devrait donner.

Mais hélas, les contrefaçons pullulent aux Etats-Unis, où les collèges sont modernisés au point de ressembler à ces grands magasins qui débitent leur information frigorifiée, par tranches, à \$10 le point! Quelques-uns la livrent à domicile le 10 juin sous la forme d'un diplôme qu'ils devraient, et ce serait alors parfait, envelopper de cellophane. Répétons donc que seul le collège classique peut apprendre à l'homme de juger correctement la vie; il lui confie le grand héritage du passé.

### Le vieux collège classique

Nous n'avons pas la prétention d'avoir le monopole du collège. Dans le ciel d'un grand idéal, il y a bien des demeures, mais on nous pardonnera d'aimer celui auquel nous sommes restés fidèles durant quatre siècles, et nous ne

le croyons pas entièrement sans mérites puisqu'il a duré si longtemps.

Notre vieux collègue classique, a reposé, dès le début, sur deux principes discutés déjà en 1540, mais furieusement attaqués aujourd'hui: le premier est que tous les hommes ont une destinée identique et que celle-ci peut être connue; le second est que tous ont des facultés susceptibles d'être développées; appelez-les comme vous voudrez, pourvu qu'elles coïncident avec l'intelligence et la volonté.

Bien avant que les programmes et la discipline de l'éducation classique eussent été précisés, les Jésuites de la première époque savaient déjà que la science n'était pas une fin en elle-même, mais un moyen de rendre les hommes plus humains, plus spirituels, plus capables de vivre pleinement ici-bas et d'atteindre la destinée suprême de leur existence.

Ils savaient que la première responsabilité dont un collège classique était chargé n'était pas de débiter des faits ou de produire des gens malins, mais de former les attitudes des élèves, de leur donner un goût plus raffiné, une intelligence mieux éclairée, une volonté plus forte, un caractère plus noble.

Ils savaient aussi, car ils étaient de la Renaissance, que le latin, le grec et la philosophie étaient l'avenue éternelle de l'art, de la littérature, de la sociologie, de la politique, des sciences physiques.

Cette attitude, qui est aussi la nôtre, a été éloquemment décrite par le P. Jaime Castiello dans *A Human Psychology of Education*: Cette culture classique, dit-il, quand elle est donnée sous des auspices chrétiens, a pour effet une connaissance vraie, intérieure, presque expérimentale du spirituel; c'est quelque chose qu'on ne peut réduire aux données de temps et d'espace, de poids et de nombre; elle est quelque chose d'indéfinissable, de mobile, de plastique, de fluide qui rend l'homme si riche qu'il devient capable d'embrasser toute la création, un microcosme qui, tout en jouissant d'une immense vie intérieure, reste cependant infiniment seul, pauvre, et affamé de Dieu. »

### La philosophie

Si cette dévotion des Jésuites primitifs au latin et au grec était considérée comme essentiellement moderne en 1540 (et ils furent les pionniers de l'enseignement méthodique des classiques) leur inflexible loyauté à la philosophie scolastique était, par contre, regardée comme démodée.

Le glorieux treizième siècle, durant la Renaissance, avait un relent de passé.

Les Jésuites maintinrent avec fermeté, comme nous le faisons aujourd'hui, que l'étude méthodique des causes premières était essentielle pour assimiler de façon équilibrée toutes les autres sciences, sociales et physiques car elle constitue l'incomparable force coordinatrice de la vie et de la science.

### Le « Ratio Studiorum » (1599)

Telles furent les convictions qui aboutirent, après des tâtonnements qui se prolongèrent durant plusieurs années à la publication, en 1599, du *Ratio atque Institutio Studiorum Societatis Jesu*, connu dans la suite sous le nom de *Ratio Studiorum*.

Ce *Ratio* prévoit trois années de grammaire, un an d'humanités, un de rhétorique où l'on s'adonnait surtout à l'éloquence, et l'année finale de philosophie, sciences et mathématiques. Le *Ratio* définit longuement la méthode, composée des éléments suivants: prélection, diverse dans les classes inférieures et supérieures, érudition, où l'on peut faire entrer une étude détaillée de l'histoire, de la géographie, de l'ethno-

logie, etc., composition où l'on apprend l'art important de s'exprimer, de vive voix ou par écrit, discussion, depuis les jeux d'émulation en honneur dans les classes inférieures jusqu'à la solennelle *Disputatio* des classes supérieures, répétition, qui revenait souvent et avec la plus rafraîchissante variété.

On traitait les matières peu à peu, par petits fragments savamment gradués. En dehors des classes régulières se réunissaient les Académies ou groupes homogènes d'étudiants qui s'adonnaient à des travaux particuliers: les uns lisaient des auteurs qu'on avait sautés en classe, — tout le Sénèque par exemple, — d'autres discutaient, un troisième groupe écrivait ou jouait des pièces de théâtre, car le théâtre fut dès le début une note caractéristique de l'éducation jésuite.

### Aujourd'hui

Telles étaient, à l'origine, les écoles de l'ancienne Compagnie. Reste-t-il encore quelque chose, aujourd'hui, du *Ratio Studiorum*? Contient-il des éléments destinés à survivre? Reconnaissons qu'il y a eu beaucoup de changements et qu'ils n'ont pas tous marqué un progrès. Nos écoles d'aujourd'hui sont une sorte de compromis entre notre vieil idéal et les exigences que nous impose le milieu qui nous entoure. L'Etat nous oblige souvent à compliquer nos programmes de High school, encore que nous croyions qu'un but moins prétentieux donnerait de meilleurs résultats. Le fait que deux tiers des élèves de nos collèges vient de nos high schools a compliqué les programmes et la pression de l'opinion publique, pas toujours très éclairée, a affecté les high schools aussi bien que les collèges. En conséquence, environ un tiers des collégiens de Fordham reçoivent une éducation jésuite à base de latin, de grec et de philosophie, et même pour eux, on a dû introduire des modifications notables; un autre tiers étudie le latin et la philosophie; le dernier tiers, la philosophie seulement. Quant au reste du programme, il est composé de matières qui n'étaient pas prévues dans le *Ratio Studiorum*.

### Fidélité à l'idéal de 1540

Les programmes ont donc été changés; les méthodes restent. Nous sommes fiers, rétrogrades que nous sommes, de rester fidèles aux idées de 1540. Nous n'avons jamais accepté, par exemple, le système électif, même à l'époque de sa plus grande vogue, et nous avons toujours considéré Charles Eliot de Harvard comme un grand homme, si grand, même, qu'il a été capable d'administrer un *knock out* à l'éducation américaine pour une génération toute entière.

Avec toutes nos fautes, nous avons évité de trop sectionner les matières d'enseignement, afin de ne pas devenir des institutions où seul le professeur d'orthographe sait écrire correctement (tout en ignorant, évidemment, le sens des mots, sinon il empièterait sur le domaine de son collègue), nous avons réagi contre le vieux *credit system*, qui abaissa tant de collèges au niveau de stations de service où la gasoline est vendue à \$10 le point.

Quant à l'avenir, nous avons idée que les hommes progressent un peu comme les aiguilles de l'horloge qui, après quelque temps, ont l'habitude de revenir à leur point de départ. Nous restons tellement en arrière de la civilisation contemporaine que, par notre simple immobilité, nous finissons par lui permettre de nous rejoindre. Aussi, quand les gens parlent de *liberal arts* et d'éducation générale, il nous plaît d'être appelés des vieillots, et nous observons non sans intérêt, qu'à Chicago et ailleurs, les Brahmes remettent à la mode des antiquités véridiques. Ne viennent-ils pas de redécouvrir saint Augustin, et d'encourager les gens à lire saint Thomas d'Aquin.

Peut-être reviendront-ils encore au vieux *Ratio Studiorum* lui-même.

## TEMPORAINE

### den Romier

République voisine. Au vrai, ce n'est pas dans l'américanisation éventuelle de nos méthodes que réside la faiblesse de notre enseignement, mais bien plutôt dans une lenteur exagérée à jeter les ponts entre les principes directeurs de la vie, dont on déplore l'absence dans le système américain, et les réalités économiques et sociales au milieu desquelles notre Canadien-Français du XX<sup>e</sup> siècle doit nécessairement évoluer.

On pourrait croire que M. Romier visait le Canada français quand, à la suite des lignes déjà citées, et grossissant à dessein pour le besoin de la démonstration, il écrivait: « L'autre système d'éducation, qui ne subsiste plus guère que chez les peuples où prédomine encore la tradition classique, est fondé, au contraire, sur le principe d'une culture désintéressée, sinon abstraite, ignorant et méprisant le gain. Education hautement intellectuelle, mais qui, pour mieux sauvegarder l'intelligence, la prive de son objet vivant.

« L'éducation dite classique, enfermée dans la contemplation de modèles qui n'ont plus de répondants actuels et dans la recherche d'un idéal qui ne peut plus se réaliser de notre temps, est aussi responsable des maux présents que l'éducation utilitaire. Responsable doublement: responsable d'abord de l'inexpérience des classes cultivées au regard d'un monde qui se montre d'autant plus cruel à leur endroit qu'elles semblent le braver; responsable, ensuite, de l'émigration des « clercs » hors de la civilisation active et, par conséquent, de l'absence de prévision vraiment intellectuelle dans la conduite du néo-capitalisme. »

Et le grand économiste de résumer ainsi les grandes lignes de son tableau: « Une éducation tournée vers le gain et les ambitions matérielles, mais dépourvue de toute prévoyance philosophique concernant les conditions d'équilibre ou de durée de la société dite capitaliste, et privée aussi de sauvegarde intellectuelle; une autre éducation, tournée, en sens contraire, vers la routine classique et l'intellectualité rétrospective, dédaigneuse des données présentes de la vie et, par là, incapable d'assumer une direction effective des chances du monde actuel... Quoi d'étonnant, dans ces conditions, si le capitalisme a été laissé à l'aventure? »

La tâche infiniment délicate et difficile des vrais éducateurs est d'emprunter au premier système son goût des réalités concrètes de la vie, au second son respect des grandes normes directrices de la vie. Dans l'harmonieuse fusion de ces deux éléments, réside le véritable humanisme, sans quoi il ne saurait y avoir ni culture véritable ni progrès matériel ordonné et bienfaisant.

# LA LÉGISLATION SOCIALE AUX ÉTATS-UNIS

## Le statut de sécurité sociale

III

### L'ASSURANCE-CHOMAGE

par le R. P. Émile BOUVIER, S. J.

Dans des articles précédents, nous avons analysé la législation d'assistance et d'assurance-vieillesse d'après le *Statut de Sécurité sociale* américain<sup>1</sup>. Abordons aujourd'hui l'assurance-chômage.

Pour bien saisir le sens de la loi américaine, il importe de jeter un coup d'oeil discret sur l'expérience allemande et anglaise<sup>2</sup>.

Le plan allemand de 1927 prévoyait une assurance ordinaire et une assistance de crise : la première dépendait des contributions patronales et ouvrières, la seconde, exclusivement de l'Etat. Les ouvriers étaient distribués en onze classes selon leur salaire de base, sur lequel on calculait l'indemnité. La durée normale de l'indemnisation allait jusqu'à vingt-six semaines. Au delà de cette limite intervenait l'assistance de crise. Malheureusement celle-ci ne put faire face au chômage généralisé, et la loi allemande tomba dans le discrédit qui frappe les lois de secours directs. Le législateur américain n'en conserva pas moins l'idée que si le chômage cyclique est un risque qui ne s'assure pas, le chômage saisonnier en dépit des dépressions, peut se contrôler. En effet, pourquoi les industriels qui accumulent en temps de crise les fonds nécessaires pour rétribuer le capital ne pourraient-ils pas exercer la même prévoyance pour rémunérer le travail ?

Le plan britannique, qui date de 1911, laisse la même impression en dépit de son échec partiel de 1931. Comme en Allemagne, l'assurance était obligatoire et elle imposait une contribution tripartite : A l'Etat, aux patrons et aux travailleurs. La durée de l'indemnisation s'étendait à quinze semaines par année. Pour y avoir droit, il suffisait d'avoir versé au moins trente contributions au cours des deux années précédentes le chômage. En face donc de ces expériences, les Etats-Unis se posaient plusieurs questions :

— D'abord, l'assurance serait-elle obligatoire ?

— L'assurance serait-elle exclusivement fédérale ou relèverait-elle à la fois de Washington et de l'Etat ?

— Les contributions viendraient-elles des patrons ou des travailleurs ?

— Faudrait-il inclure parmi les assurés tous les travailleurs ?

— Cette contribution serait-elle fixe ou varierait-elle avec l'âge, le sexe, la classe des travailleurs ? ou bien serait-elle basée sur un taux de salaire ou serait-elle proportionnée à la quantité de travail ?

— Comment rémunérer le patron qui régularise son emploi ?

— Les réserves seraient-elles communes ou particularisées ?

— Comment fixer les indemnités et déterminer la durée ?

Autant de questions soulevées par les lois allemande et anglaise et auxquelles il faudrait donner une réponse américaine.

Déjà en 1932, l'Etat du Wisconsin avait établi une loi originale : elle imposait aux seuls patrons les charges de l'assurance et prévoyait un régime de compensations en faveur des employeurs qui dans leur industrie diminuaient le chômage au minimum.

Bon nombre d'Etats durant la crise de 1932 suivirent cet exemple, mais l'industrie, pour échapper aux nouvelles taxes s'empressait d'émigrer chez un Etat voisin plus libéral et moins social.

Afin d'éviter ces inconvénients, le gouvernement fédéral intervint.

Deux solutions s'offrent à lui : l'assurance exclusivement fédérale ou l'assurance mixte : fédérale et Etat. Plusieurs raisons favorisèrent la première : l'uniformité des contributions et des indemnités, la solidité de la réserve centrale garantie par une diffusion plus large des risques, la mobilité de la main-d'oeuvre, la simplification de l'administration. D'autre part, la centralisation comporte ses inconvénients et ses dangers. Il est de bonne philosophie sociale d'abandonner aux corps infé-

rieurs, politiques et sociaux, toutes les fonctions dont ils peuvent s'acquitter convenablement : c'est le principe dit de *subsidiarité*. D'ailleurs de nombreux facteurs d'ordre régional : coût de la vie, conditions de travail, moyens de communication, réclament un traitement particulier possible uniquement en régime décentralisé. Voilà pourquoi la législation de 1935 et de 1939 a adopté l'assurance mixte, à la fois fédérale et d'Etat.

Voici la procédure.

Les Etats conservent leur liberté, mais Washington fait pression sur eux pour les gagner à adopter une loi d'assurance en vue de diminuer le chômage et de régulariser le travail. Deux méthodes se présentent : l'octroi des subsides et celle de la taxe compensée.

La première simplifie le problème tant au point de vue constitutionnel qu'administratif. Grâce aux appropriations directes, le fédéral à la haute main sur l'administration de la loi : il uniformise à volonté et distribue selon les besoins de chaque Etat. Mais avec un tel régime à quoi doit-on nécessairement aboutir ? A la bureaucratie totalitaire, qui constitue une véritable dictature.

L'autre procédé est de beaucoup préférable : le fédéral impose une taxe uniforme, mais abandonne à l'Etat la meilleure part des revenus ainsi accumulés.

Excellent stratagème pour stimuler les Etats paresseux ou retardataires en matière sociale, sans donner pour autant dans les dangers du centralisme.

#### La loi fédérale

Le fédéral impose trois conditions :

a) Tous les patrons qui engagent huit travailleurs pour un jour durant

vingt semaines dans l'année doivent verser à la trésorerie fédérale une taxe de 3% des salaires payés;

b) De ce 3%, 2.7% fait retour à l'Etat pour y constituer le fonds d'indemnisation. Washington retient le 0.3% supplémentaire;

c) Le fédéral défraie lui-même l'administration, si l'Etat de son côté se conforme à certaines conditions (section 303) : assurer le paiement des indemnités, laisser à un travailleur le pouvoir de se défendre devant un tribunal impartial, remettre au trésor toutes les taxes perçues en faveur du fonds d'assurance, soumettre un rapport au Bureau de Sécurité Sociale, etc.

Malheureusement, tout un groupe de travailleurs sont exclus de cette assurance : les travailleurs au service d'un patron qui engage moins de huit hommes, les cultivateurs, les domestiques, les employés civils, les personnes au service d'institutions religieuses ou de maisons d'éducation exemptées de taxes, etc.

Et voilà dans ses grandes lignes la loi américaine de 1935-1939 sur l'assurance-chômage. Quant au taux d'indemnité, aux contributions, à l'organisation du fonds de réserve, à la période d'attente, à la durée d'indemnisation, etc., chaque Etat jouit de la liberté d'en déterminer lui-même les modalités. Impossible d'étudier les nombreuses lois adoptées dans les divers Etats. Nous nous contenterons d'en souligner certains aspects essentiels.

#### Lois d'Etat

Au sujet du fonds de réserve, deux théories sont en présence : celle du fonds commun et celle du fonds particularisé.

#### Législation

### L'article 502a du code pénal

Nombreuses sont les causes expliquant la faiblesse relative du syndicalisme au Canada, comme d'ailleurs aux Etats-Unis. Plusieurs sont propres au *pioneer spirit*, fait d'individualisme et d'un goût farouche de liberté, qui caractérise le climat social nord-américain. L'une des principales est sans contredit l'attitude d'une grande partie du patronat et de la direction de l'industrie vis-à-vis des associations ouvrières. Malgré des déclarations à l'effet contraire, par exemple à la Conférence industrielle tenue à Ottawa en septembre 1919, cette attitude, dans la pratique, est généralement caractérisée par une opposition systématique et irréductible à l'égard du syndicalisme. Les atteintes aux droits essentiels d'organisation reconnus à tout citoyen ne sont pas rares, ni inouï, dans la lutte qui en résulte, l'emploi de méthodes tout à fait répréhensibles.

Aussi n'est-il pas étonnant de retrouver, depuis toujours, tant dans les congrès annuels des diverses organisations ouvrières que dans les mémoires qu'elles présentent périodiquement au gouvernement fédéral, la même insistante et significative demande à l'effet de faire modifier le code pénal canadien et d'assurer ainsi plus efficacement le droit ouvrier d'organisation syndicale. M. J. S. Woodsworth, député de Winnipeg-Nord-Centre, s'est fait en Chambre le porte-parole du syndicalisme canadien et après de longues années d'efforts inutiles il a obtenu à la session de 1939 l'adoption à l'unanimité de la proposition désirée.

Son objet est indiqué dans la note explicative suivante :

Le présent bill tend à empêcher les patrons de refuser de l'emploi à des travailleurs ou de les démettre, ou de conspirer avec d'autres dans ce dessein, parce que ces employés appartiennent à un syndicat ouvrier.

Puisqu'il est permis à des travailleurs ou employés de se constituer en syndicats et de conclure des contrats collectifs, il devrait être illégal

pour les patrons, dans l'intérêt public, de chercher ouvertement, ou par l'intimidation, les menaces ou la conspiration, à les empêcher d'appartenir à ces syndicats ouvriers.

La modification du code pénal déposée par le ministre de la Justice, le très honorable Ernest Lapointe, et destinée à faire suite à la demande de M. Woodsworth se lit ainsi et suivra l'article 502 du code pénal :

502a. Tout employeur ou son agent, que ce soit un particulier, une compagnie ou une corporation, qui injustement et sans autorisation licite

a) refuse d'employer ou congédie une personne pour la seule raison que ladite personne est membre d'une union ouvrière légitime ou d'une association ou ligue d'ouvriers ou d'employés légitime, formée pour l'avancement licite de leurs intérêts et organisée pour les protéger dans la réglementation des salaires et des conditions de travail;

b) cherche par l'intimidation, par la menace de la perte d'une situation ou d'un emploi, ou par la perte réelle d'une situation ou d'un emploi, ou par la menace ou l'imposition d'une peine pécuniaire, à empêcher des travailleurs ou employés d'appartenir à cette union ouvrière ou à cette association ou ligue à laquelle ils ont légitimement droit d'appartenir;

c) conspire, complot, convient ou s'entend avec un autre employeur ou son agent pour accomplir l'un des actes mentionnés aux alinéas précédents;

est coupable d'une infraction punissable sur mise en accusation ou sur déclaration sommaire de culpabilité devant deux juges de paix, et encourt, après déclaration de culpabilité, dans le cas d'un particulier, une amende d'au plus cent dollars ou un emprisonnement de trois mois, avec ou sans travaux forcés, et dans le cas d'une compagnie ou corporation, une amende d'au plus mille dollars.

Cette loi consacre le droit d'appartenir à un syndicat et le protège contre les violations les plus usuelles.

L'insertion de ce nouvel article dans le code pénal canadien marque un enrichissement notable de la législation sociale du pays.

Puisse la pratique se modeler sur la lettre et l'esprit de la nouvelle législation.

Le fonds commun (*pooled fund*) est celui où les patrons versent leurs taxes avec lesquelles les indemnités seront payées indépendamment de la mise de fonds individuelle du patron. La réserve particulière reçoit les versements de l'employeur mais dès que la réserve s'épuise les travailleurs de ce patron ne reçoivent plus d'assurances. Certains Etats adoptent l'un ou l'autre système; d'autres adoptent l'un et l'autre en divisant la taxe en deux parties dont l'une va au fonds commun et l'autre aux fonds particuliers.

On a introduit un ingénieux procédé celui du *merite*. Dès qu'un patron régularise son emploi au point de n'avoir plus de chômage, l'Etat le récompense par l'abaissement de la taxe. Dans le cas contraire, l'Etat en élève le taux. Exemple : l'Etat de la Louisiane, disons, passe une loi d'assurance-chômage avec fonds commun et compte séparé pour chaque employeur. Le patron paye au fédéral 3% de taxe sur les salaires dont 2.7% passe au crédit de la Louisiane. En 1943, donc après trois ans d'expérience, si les contributions du patron dépassent les indemnités payés aux assurés et si sa réserve se maintient entre 7.5% et 9.9% des salaires, le taux de sa taxe baissera disons à 1.8% : bien plus si sa réserve se maintient à 10% de ses salaires et au delà, la taxe pourra diminuer jusqu'à .9%. Au contraire, si ses indemnités dépassent les prestations pour une durée de soixante mois, sa taxe pourra s'élever jusqu'à 3.6%.

Qu'un industriel paye \$1,000,000 par année de salaires. La taxe totale sera \$30,000 dont \$27,000 au crédit de l'Etat et \$3,000 au fédéral. Si, grâce au *merite*, la taxe de l'Etat est réduite à 1.8%, l'industriel versera quand même au fédéral \$3,000 (i. e. 3%) et \$18,000 au crédit de l'Etat. Sa contribution totale atteindra seulement la somme de \$21,000. C'est l'adaptation d'un procédé analogue déjà en vigueur dans la loi américaine sur les Accidents du Travail.

Les indemnités dans la plupart des Etats sauf neuf s'élèvent au taux de 50% du salaire hebdomadaire. Le maximum ne dépasse pas d'ordinaire \$15.00 par semaine. Le minimum est fixé à \$5.00. La durée est de douze à vingt semaines. La plupart des Etats ont adopté la moyenne de seize semaines.

Voilà donc le schéma de ce puissant organisme de l'assurance-chômage.

La loi certes n'est pas parfaite : ses auteurs le reconnaissent volontiers. J'ai préféré souligner l'importance et la valeur de cet effort de législation sociale. Toutefois, il ne faut pas fermer les yeux sur les faiblesses comme par exemple l'exclusion d'un trop grand nombre de travailleurs, la longueur de la période d'attente, l'insuffisance des réserves dans certains Etats...

De plus, il faudrait examiner de plus près la valeur économique du mode d'imposition. La loi néglige, semble-t-il, un principe fondamental d'économique, i. e. une taxe sociale devrait être basée sur la capacité de paiement et non sur les services rendus.

Je reviendrai plus tard sur l'incidence des impôts sociaux sur la vie économique de la nation. Il est bon d'attirer l'attention sur cet aspect du problème, à un moment où le Canada se prépare de donner au pays une loi d'assurance-chômage. Il faudrait savoir profiter de l'expérience de nos voisins et éviter les défauts de leur organisation sociale. N'oublions pas qu'une assurance de ce genre, si elle apporte une solution au chômage saisonnier, ne peut faire face au problème du chômage technologique.

Autre leçon que nous pouvons tirer de l'expérience américaine : c'est la possibilité d'organiser un système d'assurance-chômage de portée nationale, sans exclure de son application les provinces intéressées. La méthode a le double avantage de protéger plus efficacement le statut précieux de l'autonomie provinciale et de prévenir les maux de l'inévitable centralisation bureaucratique.

Washington, D. C.  
le 27 juin 1940.

1. « Ordre nouveau », 20 janvier et 5 février 1940.  
2. Le sixième rapport de la Commission des Assurances sociales de Québec, 1933, présente, en un résumé malheureusement trop succinct, les différents régimes d'assurance-chômage européens.

# L'ÉNIGME BOLCHEVIQUE

## Action et propagande du Komintern depuis le commencement de la guerre

Au milieu du chaos européen et mondial, Staline poursuit son oeuvre. Mais comment ? L'Entente internationale anticommuniste nous communique cet aperçu général sur l'action et la propagande du Komintern depuis l'ouverture des hostilités en septembre dernier.

Le drame qui se joue actuellement en Europe est singulièrement aggravé par l'existence du bolchevisme, qui règne sur la sixième partie du monde et dispose d'un vaste réseau international d'organisations subversives et, en outre, par le fait, qu'en suite des rivalités européennes, le gouvernement soviétique et son alter ego, le Komintern, trouvent de l'appui tantôt auprès d'un groupe de pays, tantôt auprès d'un autre. Ces raisons ont permis au bolchevisme de se maintenir (il a été sauvé plusieurs fois quand il était à la dernière extrémité) et même d'agrandir toujours plus le champ de son influence.

La guerre actuelle, que les communistes ont toujours souhaitée, leur ouvre de nouvelles perspectives pour la bolchevisation de l'Europe et du monde.

Il est en tout cas certain que, dans les conditions actuelles, le bolchevisme représente un facteur important dans la politique internationale et dans la politique intérieure de plusieurs Etats. Aussi est-il intéressant d'étudier la propagande et l'action de Moscou depuis le commencement de la guerre.

Le brusque revirement, en août 1939, de la politique soviétique à l'égard des Alliés et de l'Allemagne a quelque peu déséparé les diverses sections du Komintern, dont toute l'activité s'inspirait jusque-là des mots d'ordre « front populaire », « antifascisme et antihitlérisme », « front unique des grandes démocraties (y compris l'U. R. S. S. !) contre les Etats totalitaires », etc.

Il s'ensuivit des flottements et des contradictions dans la propagande communiste internationale, ainsi qu'une désorganisation considérable dans les rangs des partis communistes. Certains de leurs éléments abandonnèrent complètement le Komintern et se joignirent soit aux socialistes, soit aux « trotskistes ». Aussi les dirigeants soviétiques se rendirent-ils compte rapidement de la nécessité de redresser la situation et de donner à leurs troupes des directives précises, adaptées à la nouvelle situation.

### Consignes nouvelles contre la guerre impérialiste

C'est dans ce but que Dimitroff, secrétaire général du Komintern, fit paraître dans le numéro du 8 septembre 1939 de l'*Internationale Communiste* (ce numéro parut avec un retard considérable) un long article intitulé « La guerre et la classe ouvrière des pays capitalistes ».

Cet article explique la volte-face de la politique stalinienne par la nécessité pour l'U. R. S. S. de « préserver la paix en Europe orientale » et de s'opposer aux « intrigues impérialistes anglo-françaises », qui avaient pour but de lancer l'Allemagne contre la Russie. La nouvelle guerre est une guerre « injuste », essentiellement « impérialiste ». C'est la « bourgeoisie impérialiste qui en porte la responsabilité ». « Pour la classe ouvrière, déclare Dimitroff, il n'existe qu'une seule attitude à adopter, une lutte courageuse et implacable contre la guerre impérialiste, lutte contre les responsables et les provocateurs de cette guerre avant tout dans leurs propres pays, lutte pour mettre fin à cette guerre. Telle est l'attitude qui répond aux intérêts du prolétariat et des travailleurs. »

Ensuite de l'attitude prise dans cette nouvelle guerre par la bourgeoisie de gauche et la social-démocratie, Dimitroff ordonne à ses troupes une nouvelle tactique. En réalité, il s'agit simplement de revenir à la tactique en vigueur au sein du Komintern avant la période du « front populaire » : les communistes se désolidarisent de nouveau de la social-démocratie, attaqueront ses leaders au même titre que la bourgeoisie et reprendront l'action purement révolutionnaire et défaitiste menée précédemment par les partis communistes. Il résulte de tout ceci, précise Dimitroff, « que les communistes ne peuvent participer à un front unique avec ceux qui ont partie liée dans un front commun avec les impérialistes et qui soutiennent une guerre criminelle, contraire aux intérêts du peuple ».

Les instructions secrètes du Komintern insistent en même temps sur la nécessité de renforcer les organisations illégales des partis communistes et même de se préparer à une action uniquement secrète en prévision de l'interdiction probable des partis communistes. Ces directives visaient aussi bien les pays démocratiques que les autres.

Grâce à la discipline que le Komintern a su inculquer à ses troupes et à ses mesures préparatoires concernant le maintien d'organisations secrètes, la direction de Moscou réussit petit à petit à reprendre en mains une bonne partie de ses effectifs et à conférer de nouveau à sa propagande un caractère plus ou moins uniforme.

### Contradictions soviétiques

L'agression soviétique contre la Pologne orientale, et la main-mise de Moscou sur les Pays Baltes, placèrent la propagande soviétique en face de nouvelles difficultés : il lui fallut, en effet, concilier ces actes « impérialistes » avec la thèse officielle du pacifisme et de l'antiimpérialisme soviétique. On recourut, alors, à Moscou, comme d'habitude, à un mensonge en proclamant qu'il s'agissait en l'occurrence pour l'U. R. S. S. de « libérer » les populations de la Pologne et d'« assurer la paix » aux Pays Baltes.

A l'occasion du XXII<sup>e</sup> anniversaire (octobre 1939) du régime soviétique, le Komintern lança un appel aux « prolétaires et travailleurs du monde entier ». Cet appel reprenait les nouvelles directives de Dimitroff mentionnées plus haut et donnait à la politique extérieure de Staline l'interprétation ci-dessus esquissée. Il conclut en ces termes :

« L'Internationale communiste vous appelle à la lutte contre la guerre impérialiste. Elle vous appelle à demeurer fidèles jusqu'au bout à la cause de l'internationalisme prolétarien, à la cause de l'union fraternelle des prolétaires de tous les pays. » (Staline.)

La guerre de Finlande causa au Komintern de graves difficultés. L'agression de l'U. R. S. S. contre ce petit Etat voisin était évidente, mais les Soviétiques tentèrent, cependant, de la camoufler en créant le fameux « gouvernement Kuusinen », avec lequel ils conclurent des « accords diplomatiques ». Mais ce moyen, on le sait, s'avéra inefficace et, pendant la guerre de Finlande, des coups répétés furent portés à la propagande du Komintern. L'U. R. S. S. se trouve finalement en présence d'une campagne anti-soviétique presque unanime, émanant des éléments les plus disparates. On se rappelle l'action de secours des Pays Scandinaves, les manifestations de protestation à Rome, la campagne de la presse catholique aussi bien que de la presse protestante, les appels des travaillistes anglais, le mouvement de solidarité américain, etc.

Le traité de Moscou, dont les conséquences sont dramatiques pour la Finlande, représenta aussi un échec sérieux de Staline et du Komintern, qui durent désavouer le gouvernement Kuusinen et renoncer à la conquête complète de la Finlande. Heureusement pour Staline, les événements de Scandinavie masquèrent bientôt cet échec et firent évoluer une fois de plus la situation dans un sens extrêmement favorable à l'U. R. S. S. et au Komintern. On en trouve la preuve dans deux documents officiels très récents émanant du Komintern. Il s'agit d'un appel paru à Moscou le 1<sup>er</sup> mai et d'une nouvelle déclaration du secrétaire général du Komintern, Dimitroff, publiée également à l'occasion du 1<sup>er</sup> mai (*Pravda* du 1<sup>er</sup> mai 1940).

### Pseudo-pacifisme

Ce dernier document mérite une attention particulière, car il précise et développe les thèses bolchevistes et révolutionnaires de l'Internationale communiste pour le temps de guerre. Profitant de la liquidation de la guerre de Finlande, les bolchevistes se drapent de nouveau dans la toge de leur pseudo-pacifisme. La Russie se tenant, derechef, à l'écart du conflit européen, ses chefs peuvent stigmatiser à leur guise les fauteurs de la « guerre impérialiste », tout en se réjouissant de ce que ces derniers soient aux prises les uns avec les autres et tout en soutenant de leur mieux, en sous-main, l'aggravation et la continuation du conflit.

Ils peuvent aussi plaindre, avec une apparence de sincérité, le sort misérable des travailleurs dû aux conséquences de la guerre; ils peuvent surtout attiser de nouveau le feu de la révolution en utilisant les organisations bolchevistes légales ou illégales, dont ils ont couvert le monde entier.

Dimitroff expose tout ceci en détails et insiste sur le rôle particulièrement important des sections du Komintern, qui, seules, peuvent montrer aux masses la voie du salut, en s'inspirant de la doctrine de Lénine et de Staline, ainsi que de l'exemple du plus grand parti communiste, le parti communiste russe. Et on sait ce que cela veut dire !

### Manifeste de Dimitroff

Dimitroff résume comme suit les directives du Komintern :

La mission historique du prolétariat international dans sa lutte contre la guerre impérialiste exige :

1° L'unification de toutes les forces de la classe ouvrière dans chaque pays;

2° La création d'un véritable front populaire sous la direction de la classe ouvrière;

3° L'unification de l'action du prolétariat sur le plan international, la réalisation d'une politique internationale unifiée, pour la lutte contre la guerre impérialiste;

4° La coordination de la lutte des travailleurs dans les pays capitalistes avec le mouvement anti-impérialiste dans les colonies et les pays asservis;

5° La concentration des forces du prolétariat autour du grand pays du socialisme, du seul Etat qui défende la cause de la paix entre les peuples et qui défende les intérêts vitaux de la classe ouvrière. » (*Pravda*, 1<sup>er</sup> mai 1940.)

Bref, ce nouveau manifeste du Komintern, daté du 1<sup>er</sup> mai 1940, prouve à nouveau que les bolcheviks sont loin d'abandonner leurs desseins et s'apprentent tout au contraire, non seulement à reprendre leur action purement révolutionnaire commencée pendant la guerre mondiale précédente, mais aussi à développer cette action sur une grande échelle en profitant de la formidable organisation actuelle, qui n'existait pas en 1914-1918. Ils désirent surtout profiter de la situation dramatique actuelle de l'Europe, où les peuples s'entredéchirent sans penser au danger très réel que représente, pour les derniers vestiges de la civilisation, le *tertius gaudens*, le Komintern !

Pour compléter ce qui précède, voici encore quelques précisions concernant l'organisation et les buts actuels du Komintern.

### L'action communiste dans le monde

Le vaste secrétariat général de l'Exécutif du Komintern, avec ses sous-sections visant tous les pays du monde, est maintenant intégralement à Moscou. Si le Komintern voue une attention toute spéciale à l'Europe, il ne perd, cependant, pas de vue le développement de l'action subversive en Asie et en Amérique.

En effet, il continue à soutenir, par l'action et la propagande les éléments extrémistes en Chine contre le Japon, ce qui, du reste, affaiblit par contre-coup le mouvement national chinois. Au Japon même, il cherche sans cesse à faire renaître ses organisations clandestines; de nouvelles arrestations d'agents ont eu lieu récemment. Certains indices montrent le renforcement de l'action bolcheviste aux Indes. Le Comité Dies, qui mène une enquête aux Etats-Unis sur les menées subversives ne cesse d'accumuler de nouvelles preuves sur la pénétration bolcheviste dans tous les rouages administratifs et tous les milieux de ce vaste pays. Malgré les sabotages incessants des amis des Soviétiques, le Comité Dies fait à cet égard un travail excellent et les rapports qu'il a publiés sont des plus instructifs.

Le Komintern montre aussi un intérêt considérable à l'Amérique du Sud. Il cherche à y développer et à y unifier le mouvement révolutionnaire. Une active propagande se fait aussi parmi les émigrés d'Europe (Espagnols, Italiens, etc.). C'est ce qu'expose Dimitroff dans un récent appel au Parti communiste mexicain. Un aperçu suggestif de l'action révolutionnaire en Amérique du Sud vient de paraître dans la revue *le Guide de l'Agitateur*.

La plupart des partis communistes agissent actuellement d'une façon illégale et dans les quelques pays où ils « travaillent » encore ouvertement, certaines mesures administratives ont été prises depuis la guerre pour restreindre leur activité.

Sous cette réserve, les partis communistes sont encore autorisés aux Etats-Unis, en Angleterre, en Hollande, en Belgique, en Suède, et dans certaines parties de la Suisse. Dans tous les autres pays, ils sont interdits.

Depuis l'interdiction du Parti communiste en France, le nombre des publications du Komintern en langues non russes a beaucoup diminué. Les principales revues communistes, la *Correspondance internationale*, l'*Internationale communiste*, l'*Internationale des Jeunes*, etc., ne paraissent pas, ou paraissent seulement en langue russe. Par ailleurs, le nombre et le tirage des feuilles clandestines a considérablement augmenté et de nouvelles méthodes de propagande orale et radiophonique sont mises en application.

Enfin, parmi les divers faits concernant le bolchevisme, qu'il y a lieu de relever depuis le commencement de la guerre, notons la possibilité où les étrangers se sont trouvés de faire une enquête très approfondie parmi les prisonniers de guerre en Finlande au sujet de la situation intérieure en U. R. S. S.; occasion unique depuis que le bolchevisme règne en Russie et les résultats de l'enquête qui ont été exposés dans des rapports spéciaux sont des plus instructifs. La semi-paralyse de tous les rouages de l'Etat soviétique, qui s'est manifestée pendant la guerre de Finlande, a, on le sait, obligé Staline à saisir la première occasion pour arrêter les hostilités. Après avoir fêté bruyamment la « victoire » et distribué des décorations, Staline a procédé à de nouvelles « épurations » et selon son habitude a cherché à son dernier échec des boucs émissaires en prenant des sanctions à l'égard de ses collaborateurs. C'est ainsi que Vorochiloff dut abandonner son poste de commissaire à la guerre. Les informations de sources variées, qui sont parvenues de Russie, après la guerre de Finlande, ont confirmé l'état précaire de l'organisation soviétique et l'incapacité financière des bolcheviks de lui porter remède. Malheureusement, la guerre en Occident met de nouveau les Soviétiques à l'abri de toute attaque extérieure et leur permet, non seulement, de durer, mais de renforcer même leur organisation révolutionnaire internationale.

# L'organisation corporative

## Valeur du système Réponse aux objections

Extrait de la copie primée au concours intercollégial sur le corporatisme, organisé par l'Ecole Sociale Populaire. L'auteur est Pierre de Grandpré, élève de Philosophie II au Collège Sainte-Marie de Montréal.

Des différentes réformes sociales préconisées en ces dernières années, aucune peut-être n'a été aussi âprement controversée chez nous que le corporatisme. Ce mot fait peur. Certains démocrates de mes amis s'en défient à l'égal du nazisme et du communisme. Préjugés ! querelles de mots ! Il suffirait bien souvent de quelques heures d'étude et d'un peu de sincérité pour les faire changer d'avis. Faisons ensemble, si vous le voulez bien, un bref examen de la doctrine qui nous occupe.

### Hiérarchie corporative

Entre ces trois forces : Etat, groupements, individus, une harmonie nouvelle est à créer. Nous nous inspirons de ce principe qu'il y a avantage, pour toute société humaine considérable, à dégrever l'Etat de certaines charges, pour les reporter sur des organismes plus compétents, agissant sous la direction de l'Etat. Ces organismes seront les professions, habilitées par l'Etat à légiférer en vue de l'intérêt individuel et collectif de leurs membres. Nous ne cherchons pas à faire table rase du passé, mais à intégrer dans l'économie existante un principe d'ordre qui lui manque. On n'a rien à craindre du corporatisme, puisqu'il ne tend pas à renverser, mais seulement à perfectionner le système actuel et qu'il offre de précieuses garanties à la démocratie elle-même.

Assurément, personne ne songe à ressusciter les corporations telles qu'elles existaient au moyen âge. Préférer restaurer les moeurs et les procédés de production d'une autre époque serait de la pure utopie, cela va sans dire. Ceux qui crient à la réaction et au retour en arrière se battent, à la façon de don Quichotte, contre des moulins à vent. La corporation moderne, adaptée aux besoins de l'époque, ressemblerait autant à l'ancienne que nos omnibus ressemblent aux diligences. Il ne s'agit pas de renoncer aux progrès de la technique, mais de protéger la civilisation contre les dangers qu'ils comportent. Encore une fois, ne soyons pas dupes des mots. L'organisation corporative laisse-t-elle entrevoir, par sa nature et son fonctionnement, la possibilité d'une vie meilleure ? C'est cela seulement qui est en question.

### Economie corporative

Pour ma part, je pense que le corporatisme est l'unique remède immédiatement applicable au mal dont souffre la société, parce qu'il est le seul qui, sans prétendre au chambardement général, s'attaque efficacement, par sa nature et son fonctionnement, aux causes mêmes du désordre actuel. La clé de notre malaise, c'est la ruine de l'égalité nécessaire à une concurrence honnête. De la concentration des profits et de la socialisation des pertes sont nées deux grandes classes, irréductiblement dressées l'une contre l'autre, la classe des patrons et celle des salariés ou, comme on les a justement définies, la classe possédante et la classe possédée. La société sera assainie lorsque la foule des petites gens cessera d'être asservie par quelques capitalistes, et que sera

juridiquement aboli le règne tyrannique du profit abusif, cette forme d'esclavage caractéristique de notre époque. Comment le corporatisme remédierait-il au déplorable état de choses où nous vivons ? En réunissant, dans des comités dits paritaires, les patrons et les ouvriers syndiqués d'une même branche de l'activité économique, il leur permettrait de discuter de leurs intérêts parfois divergents mais toujours solidaires. La représentation, dans les syndicats patronaux, serait proportionnée au nombre des patrons et non pas à l'importance des capitaux qu'ils représentent. De sorte que les grands patrons, n'ayant pas plus d'autorité que les moyens et les petits, seraient impuissants à perpétuer, en régime corporatif, la dictature que la paradoxale liberté du régime en cours leur permet d'exercer. De plus, les différends comités paritaires régionaux, après avoir ajusté entre eux les intérêts des membres d'une même profession, délégueraient leurs représentants à un comité paritaire provincial. Ce comité provincial serait lui-même représenté au Conseil intercorporatif, dont la mission serait de coordonner les diverses professions entre elles, d'adapter la production à la consommation, de surveiller les prix et la qualité des marchandises. On le voit, les corporatistes cherchent un principe d'unification, une forme d'autorité qui soit intimement mêlée à la vie. Ils prétendent refaire de l'économie cette construction humaine qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être.

### Démocratie et libertés individuelles

On a objecté que le système corporatif ne convient pas à notre régime démocratique. En plus d'être exclusivement social et de pouvoir se concilier avec n'importe quelle forme de gouvernement, le corporatisme tel que nous l'entendons est l'effort le plus sincère vers un véritable organisme démocratique. Il tend à soulager l'Etat et, considérant l'extrême complexité des activités économiques, il remet au peuple éduqué et organisé le soin de veiller à ses propres intérêts. Les membres des syndicats patronaux et ouvriers seront choisis par leurs compagnons de travail. Ceux qui arriveront aux plus hautes fonctions auront plusieurs fois été passés au crible et toutes les chances seront pour qu'ils possèdent la compétence nécessaire. De cette façon l'Etat, au lieu d'être secrètement agité par les intérêts des puissances d'argent, parasites socialement irresponsables, deviendra le maître souverain, disposant du pouvoir exclusif d'établir la charte corporative et d'approuver ou de rejeter, selon les exigences du bien commun, les mesures proposées par un mécanisme souple et bien renseigné, agissant en vue de sauvegarder les droits de chaque profession, dans chaque région et dans la province entière.

On reproche aussi au corporatisme d'entraver les libertés individuelles. Nous touchons ici à un point névralgique de la discussion. Pour nous, corporatistes, il n'y aura jamais de vraie liberté que dans l'ordre. La liberté qui aboutit au désordre, nous l'appelons l'anarchie, la licence, et c'est contre elle que nous luttons. Le bon sens nous crie qu'une certaine autorité est nécessaire et que les institutions doivent être assujetties au bien commun. On a vu comment le libéralisme, en méprisant l'ordre et l'autorité, a donné naissance au socialisme, au communisme et à la dictature. Les individus raisonnables et responsables de leurs actes ne se considèrent pas libres lorsqu'ils ont le droit de satisfaire toutes leurs cupidités, mais lorsqu'il leur est possible d'agir selon leur raison et de n'obéir qu'à l'autorité compétente. Ils jouissent alors d'une liberté à leur mesure, proprement humaine, la seule que nous regardions comme un bien précieux, et pour la défense de laquelle nous serons toujours les premiers à combattre.

Pierre de GRANDPRÉ

# "Industrial Relations"

Publications de l'Université Queen de Kingston

Il y a déjà trois ans que fut fondée à l'Université Queen de Kingston une « section des relations industrielles », relevant du département du Commerce et de l'Administration. Initiative précieuse, répondant à un besoin croissant de l'étude impartiale et objective des problèmes posés par les relations nécessaires entre patrons et ouvriers.

Sous les auspices de cet organisme, une réunion a été tenue, en septembre 1938. La réunion projetée pour septembre 1939 dut être abandonnée à cause de la guerre. Elle fut reprise au mois d'avril 1940. Une centaine de personnes représentant l'industrie, le commerce, les groupements ouvriers et divers organismes gouvernementaux, y prirent part. Les comptes rendus de ces journées d'études constituent des documents d'une grande valeur puisqu'on y trouve consignés les travaux présentés aux diverses séances et dont les auteurs comptent parmi les personnalités les plus autorisées de la nation.

Nous donnons les indications bibliographiques nécessaires pour ceux de nos lecteurs qui désireraient se procurer ces comptes rendus ainsi que les trois études publiées à date par le même organisme :

*Industrial Relations Conference Proceedings, 1938, 119 pages, \$1.50.*

*Industrial Relations Conference Proceedings, 1940, 50 pages, \$0.75.*  
Bulletin n° 1 : *Industrial Retirement Plans in Canada.* Publié en juillet 1938, 115 pages, \$1.00.

Bulletin n° 2 : *The Right to Organize — Recent Canadian Legislation.* Publié en juillet 1938, 20 pages, \$0.35.

Bulletin n° 3 : *Vacations with Pay in Canadian Industry.* Publié en juillet 1939, 82 pages, \$1.00.

On s'adresse à Industrial Relations Section, School of Commerce and Administration, Queen's University, Kingston, Ontario.

## Sessions de formation sociale

Les sessions de formation sociale qui seront tenues sous les auspices de l'Ecole Sociale Populaire, en juillet et en août, s'organisent activement. Il y en aura deux à Vaudreuil, deux à Boucherville (pour les jeunes sous la direction de la J. I. C.) et une à Chicoutimi. Ceux qui voudraient participer à la première qui aura lieu à Vaudreuil, du jeudi soir 1<sup>er</sup> août au mercredi soir 7, sont priés de s'adresser au secrétariat de l'Ecole Sociale Populaire, 1961, rue Rachel Est. On traitera à cette session de la famille, du syndicalisme et de l'organisation corporative.

## Semaine sociale de Valleyfield

C'est du 19 au 22 septembre qu'aura lieu à Valleyfield, sous le distingué patronage de S. Exc. Mgr Langlois, la dix-septième Semaine sociale du Canada. Le sujet au programme est « le chrétien dans la famille et la nation ». Bien que la Semaine soit, cette année, un peu abrégée à cause des temps difficiles que nous traversons, elle conservera ses principales manifestations. Outre les cours du jour, il y aura le soir, des conférences publiques ainsi que l'assemblée populaire traditionnelle.

## Radicalisme moderne

par le R. P. Joseph LEDIT, S. J.

Pénétrante analyse de cette attitude d'esprit bien moderne qui s'appelle le radicalisme. L'auteur s'attache plus particulièrement à la description du radicalisme en matière religieuse et sociale. A l'Ecole Sociale Populaire, quinze sous.

## Le Samaritanisme moderne

par le R. P. Émile BOUVIER, S. J.

Sous ce titre symbolique, l'auteur expose la nature et le fonctionnement d'une institution moderne, appelée à rendre des services de plus en plus appréciables à notre époque troublée : le service social. Le mot est maintenant connu, la chose l'est moins. Il importe cependant qu'on en ait une idée exacte de cette oeuvre, qu'on connaisse les principes dont elle s'inspire, l'esprit qui doit l'animer, de même que son fonctionnement et ses résultats.

On trouvera tout cela dans la substantielle brochure du R. P. Bouvier. Et en appendice quelques pages intéressantes sur l'Ecole du Service social qui vient de s'ouvrir à Montréal. Cette brochure se vend 15 sous l'exemplaire, au Secrétariat de l'Ecole Sociale Populaire.

## L'ACTUALITÉ en tracts

### 1. Ce que le communisme a donné en Russie

5 sous la douzaine, 35 sous le cent, \$2.75 le mille.

### 2. Être communiste, qu'est-ce que ça veut dire ?

5 sous la douzaine, 35 sous le cent, \$2.75 le mille.

### 3. Programme de restauration sociale (n° 1)

15 sous la douzaine, 75 sous le cent, \$6.00 le mille.

### 4. Programme de restauration sociale (n° 2)

15 sous la douzaine, 75 sous le cent, \$6.00 le mille.

### 5. La C. C. F., que faut-il en penser ?

15 sous la douzaine, 75 sous le cent, \$6.00 le mille.

### 6. La Philosophie du bolchevisme

Par S. Em. le cardinal Villeneuve  
15 sous la douzaine, 75 sous le cent, \$6.00 le mille.

### 7. Pour l'établissement d'un ordre social chrétien.

15 sous la douzaine, 75 sous le cent, \$6.00 le mille.

### 8. Le Régime corporatif, notre espoir

8 pour 10 sous, 75 sous le cent, \$5.00 le mille.

### 9. Le Syndicalisme catholique (Plan de sermon ou de conférence)

15 sous la douzaine, 75 sous le cent, \$6.00 le mille.

### 10. Le Syndicalisme catholique canadien

5 sous la douzaine, 35 sous le cent, \$2.75 le mille.

### 11. Les communistes en faveur du « cadenas »

5 sous la douzaine, 35 sous le cent, \$2.75 le mille.

### 12. Pour restituer à l'édifice social son équilibre

Par S. Em. le cardinal Villeneuve  
15 sous la douzaine, 75 sous le cent, \$6.00 le mille.

### 13. L'Action corporative

5 sous la douzaine, 35 sous le cent, \$2.75 le mille.

### 14. Le Syndicalisme patronal

15 sous la douzaine, 75 sous le cent, \$6.00 le mille.

### 15. Dieu le veut ! Pour la conversion de la Russie

10 sous la douzaine, 60 sous le cent.

### 16. Une oeuvre de doctrine et de salut

10 sous la douzaine, 60 sous le cent, \$5.00 le mille.

### 17. Le Crédit social et la doctrine catholique

20 sous la douzaine, \$1.50 le cent, \$12.00 le mille.

### 18. La Solution corporative

Par Léon-Mercier Gouin et Maximilien Caron  
2 exemplaires pour 5 sous, 5 pour 10 sous, 75 pour \$1.00, franco.

## L'ORDRE NOUVEAU

Bulletin bimensuel de doctrine et d'action sociale  
publié par  
LES SEMAINES SOCIALES  
et l'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE  
Direction: 1961, rue Rachel Est  
Administration: 4260, rue de Bordeaux  
MONTREAL

Le numéro: 5 sous; l'abonnement: \$1.00